

conférence

C
C 89/5
Septembre 1988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-cinquième session

Rome, 11-30 novembre 1989

RAPPORT ET ETATS FINANCIERS: VOLUME I

PROGRAMME ORDINAIRE 1986-87

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Rapport du Directeur général	1
Rapport du Commissaire aux comptes	8
Opinion du Commissaire aux comptes	35
Résumé des principes comptables	37
ETAT I - Ouvertures de crédits, virements et dépenses	40
Tableau 1.1 - Ouvertures de crédits (amendées) et dépenses budgétaires par programme	41
ETAT II - Recettes et dépenses du Fonds général	43
ETAT III - Etat des avoirs et engagements	44
Tableau 3.1.1 - Etat des contributions reçues et restant dues	45
Tableau 3.1.2 - Contributions exigibles et non réglées	46
Tableau 3.1.3 - Arriérés de contributions payables par tranches	49
Tableau 3.1.4 - Répartition des excédents de l'exercice 1984-85 entre les Etats Membres	50

	<u>Page</u>
Tableau 3.2 - Opérations du Programme de coopération technique - Crédits budgétaires 1984-85	55
Tableau 3.3 - Fonds fiduciaires	56
Tableau 3.4 - Résumé des opérations des autres comptes	64
Tableau 3.5 - Opérations du Compte de réserve spécial et Opérations du Fonds de roulement	65
Annexe 1.1 - Etat des projets financés au titre du Programme de coopération technique sur les crédits budgétaires 1986-87	66
Annexe 1.2 - Etat des projets financés au titre du Programme de coopération technique sur les crédits budgétaires 1984-85	72
Annexe 2 - Libéralités	76

RECETTES ET DEPENSES

4. Les recettes et dépenses de l'Organisation en 1986-87 s'établissent comme suit:

	\$	\$
Recettes:		
Contributions des Etats Membres reçues (nettes des contributions au Fonds de péréquation des impôts)	326 333 990	
Recettes accessoires	36 164 684	
Solde des virements provenant du Fonds de roulement	<u>13 257 950</u>	375 756 624
Dépenses:		
Dépenses (y compris les engagements non liquidés)	385 423 851	
Fonds non engagés au titre du Programme de coopération technique et reportés sur l'exercice 1988-89	27 764 190	
Déficit du Compte de réserve spécial	<u>9 398 666</u>	<u>422 586 707</u>
Excédent des dépenses sur les recettes et fonds non engagés du Programme de coopération technique		<u>46 830 083</u>

5. Le solde du Fonds de roulement (13 257 950 dollars) a été viré au Fonds général en vertu de l'Article 6.2(a) (i) du Règlement financier, pour permettre le financement des dépenses budgétaires en attendant le recouvrement des contributions.

6. Le déficit du Fonds général au 31 décembre 1987, après virement du solde du Fonds de roulement, se chiffrait à 46 830 083 dollars. Ce déficit sera reporté sur le Fonds général jusqu'à ce qu'il soit compensé par un excédent éventuel.

7. Une analyse comparative, montrant les recettes et les dépenses des exercices biennaux 1982-83, 1984-85 et 1986-87 telles qu'elles ont été comptabilisées et dans l'hypothèse d'une comptabilisation des contributions sur la base de l'exercice, suit le présent rapport (annexe au rapport du Directeur général). Il en ressort que si les Etats Membres avaient versé l'intégralité des contributions ordinaires pour 1986-87, il n'aurait pas été nécessaire de recourir au Fonds de roulement: l'excédent aurait été de 9,6 millions de dollars E.-U., et ce malgré la détérioration de la parité lire/dollar.

8. Sur un montant total de 327 483 990 dollars reçu au titre des contributions en 1986-87 (Tableau 3.1.1), 327 355 459 dollars ont été perçus en dollars et le reste en d'autres monnaies convertibles ou en liras.

9. Les dépenses de personnel ont été comptabilisées au taux de change utilisé dans le budget, c'est-à-dire 1 760 livres = 1 dollar E.-U. Les pertes de change dues à l'affaiblissement du dollar ont été inscrites au débit du Compte de réserve spéciale créé en vertu de la Résolution 27/77 de la Conférence (voir par. 16 ci-après).

10. Les dépenses figurant dans l'Etat I comprennent 9 397 736 dollars correspondant au coût estimatif du soutien accordé au programme de terrain par les divisions techniques du Siège et par les bureaux régionaux (Chapitre 2), ainsi que par la Division du développement du programme de terrain (Chapitre 3). Les dépenses d'appui totales, y compris d'autres chapitres, tels que déterminés ultérieurement par le système de comptabilité des prix de revient, se sont élevées à 52 400 000 dollars pour le PNUD, 17 200 000 dollars pour le Programme alimentaire mondial et 49 000 000 de dollars pour les fonds fiduciaires.

11. On trouvera au Tableau 1.1 l'analyse des dépenses par programme.

PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

12. La création du Programme de coopération technique donne à la FAO la souplesse nécessaire pour répondre aux demandes urgentes et de modestes proportions des pays en développement. Destinés à fournir une aide pour les urgences, les demandes d'investissement, la formation et les besoins imprévus d'ampleur limitée, les projets doivent être de courte durée et ne jamais dépasser 250 000 dollars chacun. L'Annexe 1 indique l'état des projets, pays par pays.

EXCEDENT DE TRESORERIE EN 1984-85

13. L'excédent de trésorerie pour 1984-85 porté au crédit du Fonds général au 31 décembre 1985 se montait à 34 758 101 dollars. Conformément à la Résolution 18/81 de la Conférence, un montant de 1 325 dollars a été affecté au Fonds de roulement et le solde (34 756 776 dollars) a été restitué aux Etats Membres le 1er janvier 1987, ainsi qu'il ressort du Tableau 3.1.4.

FONDS DE ROULEMENT

14. Par sa Résolution 18/81, la Conférence avait porté de 6 500 000 à 13 250 000 dollars le niveau autorisé du Fonds de roulement. Avec l'admission de six nouveaux Etats Membres, ce niveau a été relevé à 13 257 950 dollars.

15. Le solde de trésorerie du Fonds de roulement est passé de 13 253 975 dollars à 13 257 950 dollars pendant l'exercice biennal 1986-87, comme l'indique le Tableau 3.5. Par conséquent, aucun montant n'était dû par les Etats Membres au 31 décembre 1987. Le montant a été intégralement viré au Fonds général, comme il est indiqué au paragraphe 5 ci-dessus.

16. Par sa Résolution 16/87, la Conférence avait de nouveau porté le niveau du Fonds de roulement à 17 millions de dollars à partir du 1er janvier 1988 et à 20 millions de dollars à partir du 1er janvier 1989. Les contributions des Etats Membres ont été et seront recalculées à ces dates, sur la base des barèmes des contributions en vigueur.

COMPTE DE RESERVE SPECIAL

17. Le Compte de réserve spécial a été créé en vertu de la Résolution 27/77 de la Conférence pour protéger le programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget. Dans sa Résolution 13/81, la Conférence a porté le niveau du Compte de réserve spécial de 2,5 à 5 pour cent du budget opérationnel effectif total des exercices suivants respectifs. Le solde du Compte de réserve spécial reporté au 1er janvier 1986 était de 21 850 000 dollars.

18. Le taux de change moyen des Nations Unies en 1986-87 a été de 1 406 lires pour 1 dollar. Le taux utilisé pour calculer le budget était de 1 760 lires. Cette situation a entraîné des dépenses de personnel supplémentaires, non prévues au budget, pour un montant de 31 248 666 dollars, qui a été inscrit au débit du Compte de réserve spécial. Ainsi, au 31 décembre 1987, le Compte de réserve spécial accusait un déficit de 9 398 666 dollars, qui a été viré au Fonds général.

19. Le budget opérationnel effectif pour l'exercice 1988-89 se monte à 492 360 000 dollars, ce qui fait que, en vertu de la Résolution 12/81 de la Conférence, le Compte de réserve spécial pour 1988-89 devrait avoir un solde initial de 24 618 000 dollars. La Résolution 17/87 de la Conférence a autorisé le Directeur général à demander aux Etats Membres en 1988 une contribution extraordinaire pour assurer à 50 pour cent la reconstitution du Compte de réserve spécial.

SOMMES A RECEVOIR ET SOMMES A PAYER

20. Les sommes à recevoir comprennent principalement: les avances au PNUD pour couvrir les dépenses de terrain, soit 162 134 dollars; les traitements et autres avances, soit 17 206 737 dollars; les montants dus par le PNUD, soit 654 803 dollars; les dépôts et paiements anticipés, soit 1 291 631 dollars; les programmes conjoints avec les banques de développement, soit 1 121 335 dollars; les montants dus par d'autres institutions, soit 1 021 399 dollars.

21. Les sommes à payer comprennent principalement: les traitements échus, soit 6 043 087 dollars; les régimes d'assurance médicale et autres de la FAO, soit 6 462 198 dollars; le compte du Groupement d'achat du personnel, soit 366 203 dollars; les contributions des Etats Membres reçues à l'avance, soit 6 554 458 dollars; les recettes non identifiées, soit 927 099 dollars; et les montants dus au PNUD, soit 2 260 673 dollars.

MATERIEL, MOBILIER ET VEHICULES

22. D'après les registres d'inventaire de l'Organisation, la valeur brute au prix d'achat du matériel, du mobilier et des véhicules appartenant à la FAO s'élevait au 31 décembre 1987 à 98 513 840 dollars, dont 31 111 203 dollars pour le Programme ordinaire et 67 402 637 dollars pour les fonds fiduciaires. Ces articles figurent dans l'Etat III - Avoirs et engagements - pour une valeur comptable de 1 dollar.

TIMBRES, MONNAIES ET MEDAILLES DE LA FAO

23. Le stock de timbres, monnaies et médailles de la FAO a été évalué au 31 décembre 1987 à 605 506 dollars. Les timbres sont évalués à leur prix de revient. Les monnaies sont évaluées à leur valeur nominale convertie au taux de change courant des Nations Unies, avec certaines exceptions, par exemple

les pièces achetées à un prix plus élevé que leur valeur nominale. Les médailles et les lingots destinés à la frappe des médailles ont été évalués à leur prix de revient ou à leur valeur de remplacement, si celle-ci est plus faible. Ce stock figure dans l'Etat III - Avoirs et engagements - pour une valeur comptable de 1 dollar.

SERVICES FOURNIS PAR L'ORGANISATION

Restaurants et cantines du personnel

24. Les locaux, le mobilier et le matériel ont été mis gratuitement à la disposition du restaurant et des cantines du personnel. En outre, la valeur des fournitures de gaz et d'électricité durant l'exercice a été estimée à 120 000 dollars.

Edouard Saouma
Directeur général

31 mars 1988

ANNEXE

Analyse comparative des exercices biennaux 1982-83, 1984-85 et 1986-87,
avec calcul des contributions sur la base de la comptabilité de caisse
et de la comptabilité d'exercice
(Millions de dollars E.-U.)

	1982-83		1984-85		1986-87	
	Compta- bilité de caisse	Compta- bilité d'exer- cice	Compta- bilité de caisse	Compta- bilité d'exer- cice	Compta- bilité de caisse	Compta- bilité d'exer- cice
<u>RECETTES</u>						
Contributions	348,2	352,4	389,7	394,6	326,3	396,0
Solde du Compte de réserve spécial dépassant 5% du budget	13,7	13,7	9,8	9,8	-	-
Recettes accessoires	35,2	35,2	46,1	46,1	36,2	36,2
Total des recettes	397,1	401,3	445,6	450,5	362,5	432,2
<u>DEPENSES</u>						
Dépenses imputées sur le budget	329,5	329,5	365,2	365,2	385,4	385,4
Fonds TCP non engagés et reportés	21,4	21,4	45,6	45,6	27,8	27,8
Déficit du Compte de réserve spécial	-	-	-	-	9,4	9,4
Total des dépenses	350,9	350,9	410,8	410,8	422,6	422,6
<u>EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES</u>	<u>46,2</u>	<u>50,4</u>	<u>34,8</u>	<u>39,7</u>	<u>(60,1)</u>	<u>9,6</u>
<u>FONDS DE ROULEMENT</u>	<u>12,9</u>	<u>13,3</u>	<u>13,3</u>	<u>13,3</u>	<u>13,3</u>	<u>13,3</u>
<u>COMPTE DE RESERVE SPECIAL</u>	<u>21,1</u>	<u>21,1</u>	<u>21,9</u>	<u>21,9</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>TOTAL DES FONDS PROPRES</u>	<u>80,2</u>	<u>84,8</u>	<u>70,0</u>	<u>74,9</u>	<u>(46,8)</u>	<u>22,9</u>
<u>CONTRIBUTIONS RESTANT DUES</u>	<u>19,3</u>	<u>19,3</u>	<u>24,2</u>	<u>24,2</u>	<u>93,9</u>	<u>93,9</u>

a/ Cette annexe fait état des recettes et dépenses des trois exercices biennaux, calculées sur la base de la comptabilité de caisse et de la comptabilité d'exercice. La FAO enregistre les contributions sur la base de la comptabilité de caisse. Quelques autres organes des Nations Unies (y compris le Fonds général des Nations Unies, New York) appliquent à l'ensemble des contributions mises en recouvrement la comptabilité d'exercice. La FAO ne se propose pas de changer de politique comptable et présente cette analyse pour information seulement. On notera que pour les deux premiers exercices biennaux - lorsque les manques à recevoir au titre des contributions étaient relativement faibles - les deux méthodes de calcul donnent des résultats analogues. Pour 1986-87, au contraire, les résultats obtenus sur la base des deux méthodes accusent une différence de 69,7 millions de dollars, en raison du montant particulièrement élevé des contributions non réglées.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
RAPPORT ET ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 1987

INTRODUCTION

1. Le rapport et les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 1987 sont présentés en trois volumes. Le Volume I porte sur les activités financées par le budget ordinaire, les fonds fiduciaires et divers autres fonds; le Volume II sur les activités financées par les fonds du Programme des Nations Unies pour le développement et le Volume III sur les activités financées par les fonds du Programme alimentaire mondial.

RESUME DES ENGAGEMENTS AU TITRE DE TOUS LES PROGRAMMES

2. Engagements souscrits (en milliers de dollars E.-U. - les chiffres de 1984-85 sont donnés à titre de comparaison).

	<u>1984-85</u>	<u>1986-87</u>
	(milliers de dollars)	(milliers de dollars)
Volume I:		
Programme ordinaire (à l'exclusion du Programme de coopération technique)	338 367	351 767
Programme de coopération technique ^{a/}	47 890	72 439
Fonds fiduciaires ^{b/}	<u>315 450</u>	<u>331 500</u>
Total partiel	701 707	755 706
Volume II:		
PNUD	259 826	300 039
Volume III:		
PAM	<u>1 558 367</u>	<u>1 485 100</u>
Total	<u>2 519 900</u>	<u>2 540 845</u>
	=====	=====

OUVERTURES DE CREDITS ET VIREMENTS BUDGETAIRES

3. Le budget opérationnel effectif pour 1986-87 approuvé par la Conférence à sa vingt-troisième session (Résolution 8/85) s'élevait à 437 millions de dollars au total. Les ouvertures de crédits votées par la Conférence figurent dans l'Etat I. Le Directeur général a viré du crédit pour imprévus un montant de 400 000 dollars, conformément à l'Article 4.5(c) (i).

a/ Y compris les engagements encourus sur des crédits reportés de l'exercice précédent.

b/ Non compris les engagements non liquidés, sauf pour les fonds fiduciaires financés par des fonds administrés par l'ONU et le PNUD et par le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A LA CONFERENCE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
SUR LES COMPTES DU PROGRAMME ORDINAIRE, DES FONDS FIDUCIAIRES ET AUTRES
FONDS POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87, CLOS LE 31 DECEMBRE 1987**

GENERALITES

1. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'exercice financier allant du 1er janvier 1986 au 31 décembre 1987, conformément aux dispositions de l'article 12 du Règlement financier de l'Organisation et au mandat additionnel pour la vérification extérieure des comptes qui lui est annexé. Ma vérification des comptes et des opérations financières concerne les activités du Bureau de la vérification intérieure des comptes, de l'inspection et du contrôle de la gestion.
2. J'ai aussi procédé à divers examens prévus à l'article 12.4 du Règlement financier, conformément à un programme au cours duquel les aspects importants des activités de l'Organisation et l'utilisation des ressources sont passés en revue selon un cycle approprié. Les examens, qui consistent essentiellement à contrôler l'économie, l'efficacité et l'efficacités, sont effectués au Siège et dans certaines régions.
3. Conformément à ce programme, mes collaborateurs ont examiné en 1986-87 les systèmes de contrôle des effectifs (par. 11 à 46) et l'administration des fonds fiduciaires (par. 47 à 96). Mon résumé de ces examens et les conclusions que j'en ai tirées figurent aux paragraphes 97 à 101 et 102 à 107 respectivement.
4. Mes observations à ce sujet, ainsi que plusieurs questions de moindre importance non mentionnées dans le présent rapport, ont été communiquées à l'Organisation, qui a confirmé les faits sur lesquels repose mon rapport et fourni toutes les explications et réponses demandées.
5. J'ai fait rapport séparément sur l'état des fonds avancés à l'Organisation par le Programme des Nations Unies pour le développement en 1986-87 et sur le Fonds fiduciaire du Programme alimentaire mondial.

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES NON REGLEES

6. L'Etat financier III et les tableaux annexes 3.1.1 et 3.1.2 montrent que 93,9 millions de dollars (environ 21,5 pour cent du budget ordinaire) sont dus par les Etats Membres au titre des contributions exigibles avant le 31 décembre 1987. A la clôture des exercices antérieurs, le montant des contributions non réglées représentait environ 5,5 pour cent du budget ordinaire.
7. Le non-règlement des contributions en 1986-87 a entraîné dans le compte recettes et dépenses de l'Organisation un déficit de 46,8 millions de dollars (Etat II). Les engagements courants (Etat III) dépassaient d'autant les avoirs au 31 décembre 1987; le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial étaient tous deux épuisés à cette date.

8. L'Organisation a réussi à conserver suffisamment de liquidités sans avoir recours à des emprunts extérieurs. Mais si la situation des arriérés ne s'améliore pas, il est probable qu'elle aura des problèmes de trésorerie avant la fin de l'exercice 1988-89, malgré les mesures prises pour réduire les activités du programme ordinaire et les ramener à un niveau inférieur à celui qui était prévu au budget.

9. Au 31 juillet 1988, 31,9 millions de dollars avaient été reçus sur les arriérés de contributions, dont le montant atteignait 93,9 millions de dollars au 31 décembre 1987; 131,0 millions de dollars avaient été reçus sur 240,9 millions de dollars de contributions pour 1988.

QUESTIONS DECOULANT DE LA VERIFICATION DES COMPTES

Profits et pertes, etc.

10. J'ai examiné en détail les montants passés par profits et pertes, que m'a soumis le Directeur général avec les comptes, conformément à l'article 10.4 du Règlement financier, et dont le montant s'élève à 536 797 dollars. Je suis satisfait des informations et des explications que j'ai obtenues. Aucun cas de fraude ni de libéralité ne m'a été signalé conformément aux articles 10.3 et 10.4 du Règlement financier.

CONTROLE DES EFFECTIFS

11. Les coûts de personnel constituent le plus gros poste de dépenses du budget ordinaire. Sur un montant total de 437,0 millions de dollars inscrits au budget ordinaire de 1986-87, 63 pour cent ou 275,3 millions étaient prévus pour les dépenses de personnel, dont 236,1 millions pour les postes figurant aux tableaux d'effectifs, 15,9 millions pour des services temporaires et 23,3 millions pour les consultants. Le budget prévoyait 3 135 postes figurant aux tableaux d'effectifs, ce qui correspond à des coûts unitaires moyens d'environ 65 000 dollars par an pour le personnel du cadre organique et 23 000 dollars pour le personnel des services généraux.

12. Etant donné l'importance des dépenses de personnel, mes collaborateurs ont examiné le contrôle exercé par l'Organisation sur les effectifs émergeant au budget ordinaire. L'objectif de cet examen était d'évaluer les procédures utilisées par la FAO pour déterminer ses besoins de personnel, établir les classes des postes et limiter les coûts.

Procédures d'établissement des budgets de personnel du Programme ordinaire

13. Le Programme de travail et budget approuvé par la Conférence est l'instrument qui autorise les dépenses de personnel et les effectifs émergeant au budget ordinaire. La préparation du budget relatif au personnel se fait en plusieurs étapes clairement définies qui n'ont pas été modifiées depuis plusieurs exercices.

14. En un premier temps, le Directeur général invite les divisions à présenter des propositions de programme conformes aux grands objectifs et priorités qu'il a déterminés compte tenu des vues exprimées par les organes directeurs de la FAO. Pour les postes figurant au tableau d'effectifs, les divisions étudient, à partir de la base existante, les modifications à apporter au nombre et à la classe des postes pour exécuter le travail prévu. Elles établissent en conséquence des propositions qu'elles présentent au

Bureau du programme, du budget et de l'évaluation (PBE) sur des formulaires standards et en utilisant des coûts normalisés qui tiennent compte d'un abattement (5 1/2 pour cent en 1986-87) représentant les économies réalisées à l'occasion du renouvellement du personnel, sur les postes vacants et pendant les délais de recrutement. Pour le personnel temporaire et les consultants, l'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que, lors de la préparation du budget, les divisions ne sont pas encore en mesure de préciser les besoins et que leurs propositions sont donc fondées sur une prévision exprimée sous forme d'un coût estimatif global. Aucun abattement n'est appliqué à ces prévisions, puisqu'on ne peut parler de renouvellement du personnel, de postes vacants et de délais de recrutement que pour les postes figurant au tableau d'effectifs.

15. Le Bureau du programme, du budget et de l'évaluation examine toutes les propositions présentées par les divisions et rend compte de ses conclusions au Directeur général qui tient des réunions avec toutes les divisions pour discuter les propositions de programme et les besoins de personnel pour chaque programme. Les demandes de création et de reclassement de poste sont ensuite examinées conformément aux procédures établies dans l'Organisation, qui prescrivent un certain nombre d'étapes, à savoir:

- a. Les divisions présentent à la Division du personnel une description des fonctions attachées aux postes, indiquant les raisons justifiant leur proposition.
- b. La Division du personnel analyse les fonctions attachées au poste, formule ses observations sur la classe proposée, sur la nécessité du poste et sur l'organigramme de l'unité à laquelle il est rattaché, et adresse une recommandation au Sous-Comité des effectifs.
- c. Le Sous-Comité des effectifs, composé de fonctionnaires de haut rang désignés par le Directeur général, examine les propositions des divisions et l'analyse de la Division du personnel et adresse une recommandation au Comité des effectifs.
- d. Le Comité des effectifs, composé du Directeur général adjoint et des Sous-Directeurs généraux responsables des Départements de l'administration et des finances, de l'agriculture, du développement et du Bureau du programme, du budget et de l'évaluation, ainsi que du Directeur du personnel, formule des recommandations finales qui sont soumises à l'approbation du Directeur général ou de son adjoint.
- e. Les recommandations approuvées sont récapitulées dans le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général à l'examen des organes directeurs.

16. Ayant examiné un échantillon des propositions de création ou reclassement de postes présentées au Comité des effectifs pour 1986-87, mes collaborateurs ont constaté que les analyses des divisions étaient bien documentées et aboutissaient à des recommandations claires. Ils ont toutefois observé que ni les divisions techniques intéressées ni la Division du personnel n'avaient fourni d'estimations chiffrées de la quantité de travail attachée aux postes proposés et que la possibilité d'en charger le personnel existant n'avait pas toujours été envisagée. L'Organisation a fait savoir à mes collaborateurs que depuis longtemps elle applique avec succès un système consistant à déléguer à la hiérarchie le pouvoir de déterminer le personnel nécessaire pour accomplir au moindre coût les objectifs du programme et ne voit pas la nécessité de faire intervenir davantage la

Division du personnel. La FAO a toutefois fait observer que, si les directeurs le demandent, la Division du personnel examine la classification des postes, la définition des fonctions, la nécessité des postes et l'organigramme des unités. De l'avis de la FAO, ce système fonctionne efficacement.

17. Le nombre de postes du Programme ordinaire approuvés pour 1984-85 était de 3 126 (1 087 du cadre organique et 2 039 des services généraux) et c'est à partir de cette base qu'ont été formulées les propositions pour 1986-87. A la première étape de l'élaboration du budget de 1986-87, les divisions avaient demandé la création de 100 postes et proposé d'en supprimer huit. A la suite de l'examen du PBE et des réunions entre les divisions et le Directeur général, 21 demandes de création de poste et 12 propositions de suppression de poste sont arrivées en fin de filière et ont été présentées au Comité des effectifs. Mais l'Organisation a fait savoir à mes collaborateurs que ce Comité avait également procédé en cours d'exercice à divers autres examens: 164 demandes de reclassement, l'examen de 4 postes dans le cadre de 3 réorganisations administratives proposées par les divisions, et la rejustification de 20 postes établis à l'origine pour l'exercice 1984-85. Ainsi, au total, 209 postes, soit environ 6,7 pour cent des postes du programme ordinaire, sont passés par toute la filière de contrôle des effectifs dans le cadre du processus d'établissement du budget.

Procédures de vérification de l'utilité des postes existants

18. Pour vérifier la justification des 2 926 autres postes inscrits au budget de 1986-87, mes collaborateurs ont examiné les propositions présentées par 6 des 28 divisions de la FAO et des extraits du rapport du PBE au Directeur général. Comme ces propositions n'indiquent pas les raisons pour lesquelles les postes restent nécessaires, mes collaborateurs ont étudié dans le détail les procédures appliquées par trois divisions. Ils ont pu constater qu'il n'existe pas de procédure standard. Les conclusions des réunions au cours desquelles sont examinés les effectifs de chaque unité sont regroupées dans la proposition finale de la division. Les minutes des réunions ne sont pas régulièrement établies et, lorsqu'elles le sont, elles ne font pas état des justifications des décisions.

19. L'examen par mes collaborateurs du rapport du PBE au Directeur général a révélé que ce rapport est fondé sur une vérification d'ensemble de la conformité des propositions des divisions aux priorités de l'Organisation, et qu'il contient des recommandations claires. Comme c'est à la Division du personnel qu'il appartient d'examiner les postes, le PBE ne vérifie pas spécifiquement si le personnel existant reste nécessaire et ne demande pas aux divisions de prouver ou de décrire la nature et l'étendue des examens auxquels elles ont elles-mêmes procédé. En outre, mes collaborateurs ont observé qu'il n'y a aucune documentation sur les facteurs examinés aux réunions avec le Directeur général au cours desquelles a lieu la première évaluation des besoins de personnel.

20. Répondant à ces observations, l'Organisation a confirmé que, lorsque les propositions sont examinées pour la préparation du Programme de travail et budget, ce ne sont pas seulement les nouveaux postes dont la création est demandée mais tout le tableau d'effectifs qui sont soumis à une discussion et à un examen approfondis. De l'avis de la FAO, même si cet examen n'est pas consigné dans les dossiers des divisions parce qu'il a lieu au cours de

discussions au plus haut niveau de la direction, il n'en est pas moins valable. L'Organisation a fait observer qu'un examen analogue a également eu lieu au cours des deux derniers exercices à l'occasion des décisions relatives au gel des postes.

21. La Division du personnel étudie les effectifs et la classification des postes à la demande des divisions, soit pour la préparation du Programme de travail et budget, soit dans des cas spéciaux pendant l'exercice. La majorité des demandes d'examen porte sur un seul poste et ne fait état de l'organigramme, des fonctions et des effectifs à l'échelon de la division que de façon très générale. Mes collaborateurs ont été informés qu'en 1986-87 la Division du personnel a ainsi eu à examiner environ 170 postes du Programme ordinaire pour des reclassements, des réorganisations, ou des modifications du titre du poste ou des fonctions. Quelque 5,4 pour cent des postes du Programme ordinaire en 1986-87 ont ainsi été examinés, en plus de ceux qui avaient été examinés pour la préparation du Programme de travail et budget (paragraphe 17) mais mes collaborateurs ont observé que ces contrôles ne passent pas toujours par toute la filière d'examen. L'Organisation a aussi expliqué à mes collaborateurs que la Division du personnel est chargée d'examiner les postes temporaires et à court terme du Programme ordinaire et de contrôler les effectifs financés par d'autres sources que le budget ordinaire. Ils ont observé qu'en avril 1988 la Division du personnel disposait de 1½ classificateurs sur un effectif de 3½ autorisés.

22. A propos de l'évaluation par les divisions des effectifs dont elles ont besoin, la FAO a indiqué à mes collaborateurs qu'il ne serait pas justifié de réexaminer tous les postes pour chaque exercice (c'est-à-dire de recommencer une planification des effectifs à partir de zéro) parce que les compétences nécessaires pour la plupart des programmes restent les mêmes et que le mandat, les objectifs et les priorités de l'Organisation sont eux aussi raisonnablement constants. Mes collaborateurs ont reconnu la validité de cette position, mais ont observé qu'en dehors des examens effectués pour la création ou le reclassement de postes il n'y a pas de contrôle systématique indépendant des postes, ni des organigrammes des divisions. Dans ces conditions, rien ne garantit que tous les postes, etc. soient régulièrement contrôlés.

23. L'Organisation a également indiqué à mes collaborateurs que les besoins de personnel sont déterminés en fonction des programmes à exécuter et que l'utilisation de ce personnel est décidée par la hiérarchie à tous les niveaux de supervision. La FAO estime qu'un expert indépendant de la classification du personnel ne pourrait pas évaluer les tâches techniques complexes ni la charge de travail des fonctionnaires techniques de l'Organisation. Mes collaborateurs ont estimé que cette objection vaut pour environ 430 postes, c'est-à-dire quelque 40 pour cent des postes du cadre organique et 14 pour cent des effectifs totaux du Programme ordinaire de l'Organisation. La FAO a déclaré à mes collaborateurs que rien ne prouve qu'un examen indépendant de l'utilisation du personnel renforcerait le système actuel, dans lequel la hiérarchie jouit d'une délégation de pouvoirs pour déterminer les besoins de personnel. L'Organisation a donc déclaré qu'elle ne saurait appuyer une proposition tendant à renforcer encore le contrôle des besoins de personnel.

Postes vacants

24. Pour estimer rétrospectivement la justesse et la validité de l'abattement de 5½ pour cent pour délais de recrutement prévu au budget, mes collaborateurs ont demandé s'il existe des statistiques des postes vacants. L'Organisation a répondu qu'elle a mis en place en 1987 un nouveau système informatisé pour contrôler les postes vacants, mais qu'il n'y a pas de statistiques officielles pour les années antérieures. Le nouveau système faisait apparaître au 1er décembre 1987 260 postes vacants, 150 du cadre organique et 110 des services généraux (non compris les représentations dans les pays).

25. A partir de ces informations, complétées par une interrogation de la base de données de la FAO, mes collaborateurs ont calculé l'économie réalisée en 1986-87 en tenant compte, pour chaque poste vacant, de la classe du poste et de la durée de la vacance, et en utilisant la même méthode que celle qui avait servi pour l'établissement du Programme de travail et budget 1986-87. Ils ont constaté que, pendant l'exercice en question, quelque 19 millions de dollars ont été économisés grâce aux vacances de poste, soit environ 5,2 millions de dollars de plus que les 13,8 millions de dollars prévus dans le Programme de travail et budget en application de l'abattement de 5½ pour cent. Sur la base des coûts unitaires annuels moyens évoqués au paragraphe 11, cette économie représenterait l'équivalent de 40 postes du cadre organique ou 113 postes des services généraux pendant l'exercice.

26. Mes collaborateurs ont observé que sur les postes vacants 21 pour cent de ceux du cadre organique et 17 pour cent de ceux des services généraux n'étaient pas pourvus depuis deux ans ou plus, et 8 étaient vacants depuis 1980-81. L'Organisation a toutefois fait remarquer que, depuis plusieurs années, la durée et le nombre des vacances de poste tiennent à une décision délibérée de la direction de faire des économies pour parer aux problèmes financiers.

27. Pour comparer les postes vacants en 1986-87 avec la situation des exercices antérieurs, mes collaborateurs ont analysé et ajusté les statistiques du personnel de la FAO de façon à faire ressortir le nombre des vacances au 31 décembre de chacune des années entre 1982 et 1986. Les résultats de cette analyse figurent au tableau ci-après, d'où il ressort que le nombre de vacances est toujours supérieur à ce qui correspondrait à l'abattement de 5½ pour cent, et ce dans des proportions à peu près constantes.

Année	<u>Cadre organique</u>		<u>Services généraux</u>	
	<u>Postes vacants</u>	<u>Pourcentage des postes totaux</u>	<u>Postes vacants</u>	<u>Pourcentage des postes totaux</u>
1982	107	11,2	89	6,9
1983	120	12,6	103	7,0
1984	99	10,4	91	6,3
1985	134	14,1	96	6,6
1986	146	15,1	84	5,8
1987*	150	15,5	110	7,6

* au 1er décembre.

Postes parallèles

28. La FAO a adopté un système permettant d'utiliser les crédits budgétaires affectés à des postes approuvés qui se trouvent vacants pour financer ce qu'on appelle des postes "parallèles". Ces postes parallèles sont généralement établis une ou plusieurs classes en dessous du niveau du poste qu'ils remplacent. Les demandes de postes parallèles présentées par les divisions sont examinées et approuvées par la Division du personnel et ces postes peuvent être maintenus aussi longtemps que le poste approuvé par la Conférence reste vacant.

29. Ces dernières années le nombre de postes parallèles existant au 31 décembre s'établissait comme suit:

<u>Année.</u>	<u>Cadre organique</u>	<u>Services généraux</u>	<u>Total</u>
1982	37	57	94
1983	41	65	106
1984	53	98	151
1985	55	79	134
1986	48	69	117
1987	37	53	90

30. Observant que le nombre des postes parallèles est à peu près constant depuis 1982, mes collaborateurs ont suggéré à la FAO que, dans certains cas, le poste établi à l'origine n'était peut-être plus nécessaire. L'Organisation a répondu qu'il y a des raisons pratiques pour avoir recours aux postes parallèles. Comme, pour beaucoup de fonctions, il faut deux ans ou plus de formation avant que le titulaire ne soit pleinement opérationnel, on recrute souvent du personnel à une classe inférieure à celle qui est prévue au budget pour donner à un candidat plus jeune ou moins qualifié le temps de se former. L'Organisation a aussi signalé que les postes parallèles permettent d'améliorer les perspectives de carrière en rendant possible les promotions sans changement de poste. Cela est particulièrement important pour le personnel du cadre organique, dont les possibilités d'avancement sont limitées.

31. Mes collaborateurs ont reconnu que le système des postes parallèles est avantageux pour l'Organisation, mais ont fait observer que cette réduction de classe produit une économie en sus de celle qui résulte de la vacance des postes dont il est question au paragraphe 25 ci-dessus. Sur la base d'un nombre à peu près constant de postes parallèles en 1986-87, mes collaborateurs ont calculé que cette économie pourrait représenter jusqu'à 1,38 million de dollars.

Procédures de classification des postes

32. Depuis 1981, les postes du cadre organique sont classés sur la base des "normes cadres" de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Ces normes prescrivent de déterminer pour chaque poste des facteurs tels que la compétence et l'expérience professionnelle nécessaires, la difficulté du travail, les fonctions d'encadrement, l'impact que peuvent avoir les décisions du titulaire sur les objectifs de l'Organisation. Des points sont affectés à chaque facteur. La classe appropriée est déterminée en fonction du nombre de points.

33. Il existe des normes cadres de la CFPI pour les classes directoriales D1 et D2, mais l'Organisation ne les utilise pas parce que ces postes font partie de son cadre de direction. La classe D1 est normalement réservée aux chefs de service et la classe D2 aux directeurs de division. De l'avis de la FAO, ces postes ne se prêtent pas à l'application d'une norme.

34. Il n'existe pas de normes de la CFPI pour les postes des services généraux à Rome; ces postes sont donc classés selon une norme établie à la FAO elle-même en 1957 et qui repose sur la comparaison avec d'autres postes existant déjà dans l'Organisation. En l'absence de normes de la CFPI, la FAO a commencé à étudier en 1986 des normes cadres pour les services généraux. Mais la Division du personnel n'a pas pu achever ce travail parce qu'elle ne disposait pas d'effectifs suffisants.

35. Ayant examiné les procédures de classification des postes, et notamment un échantillon aléatoire d'environ 100 postes répartis dans toutes les divisions, ainsi que les statistiques officielles, mes collaborateurs ont observé ce qui suit:

- a) Au 31 décembre 1987, 54 pour cent des postes du cadre organique avaient été classés en fonction de la norme cadre de la CFPI. L'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que les 46 pour cent restants ont été classés par comparaison avec d'autres postes sur la base des normes appliquées antérieurement à la FAO, et que l'Organisation ne redéfinit les postes selon la norme CFPI que lorsqu'ils deviennent vacants ou qu'un reclassement est nécessaire.
- b) Entre 1979 et 1987, le nombre de postes a diminué globalement, mais pour le cadre organique, il a augmenté, tandis que pour les services généraux, il a diminué; dans un cas comme dans l'autre, les classes tendent à être plus élevées. Cette tendance est illustrée dans le tableau ci-après:

Structure des classes

1er janvier 1979 - 1er janvier 1987

Classe**	<u>1er janvier 1979</u>	<u>1er janvier 1987</u>	<u>Accroissement entre</u>	
	<u>Nbre de postes</u>	<u>Nbre de postes</u>	<u>entre 1979 et 1987</u>	
			<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
D2 et au-dessus	38	44	6	15,8
D1	74	80	6	8,1
P5	207	260	53	25,6
P4	351	336	(15)	(4,3)
P3	168	149	(19)	(11,3)
P2	88	85	(3)	(3,4)
P1	21	8	(13)	(61,9)
P et catégories				
supérieures	947	962	15*	1,6
G7	58	60	2	3,4
G6	165	186	21	12,7
G5	282	291	9	3,2
G4	405	397	(8)	(2,0)
G3	294	284	(10)	(3,4)
G2	204	167	(37)	(18,1)
G1	78	56	(22)	(28,2)
GS	1 486	1 441	(45)	(3,0)
Total P et G	2 433	2 403	(30)*	(1,2)

* Ajusté pour effacer les effets de la création de nouvelles divisions

** Non compris les représentants de la FAO.

c) Bien que le Manuel de la FAO stipule que les descriptions de postes doivent être à jour, ces descriptions avaient plus de trois ans dans 52 pour cent des dossiers examinés, et n'avaient pas été revues depuis 1981 ou même avant dans 30 pour cent; dans 4 pour cent des cas il n'y avait pas du tout de description de poste. La FAO a indiqué à mes collaborateurs que les descriptions de postes sont mises à jour chaque fois que les fonctions changent, que le poste devient vacant ou qu'une tâche importante est ajoutée ou supprimée, et qu'elle ne comprenait pas très bien pourquoi il faudrait les réviser à d'autres moments.

d) Cependant, d'après les observations de mes collaborateurs, la Division du personnel a constaté dans certains cas que les fonctionnaires en place ne s'acquittent plus depuis un certain temps des fonctions décrites. Dans un cas, le fonctionnaire a depuis six ans des fonctions et responsabilités plus importantes que celles qui sont indiquées dans la description de poste approuvée en 1973. Dans un autre cas, la Division du personnel a estimé que le fonctionnaire n'a jamais exercé les fonctions décrites.

Postes à court terme pour assurer des services temporaires

36. Un montant de 15,9 millions de dollars était prévu pour des services temporaires dans le Programme de travail et budget approuvé pour 1986-87. Le contrôle exercé sur les postes temporaires par la filière d'examen des effectifs dépend du type et de la durée des services en question.

37. L'Organisation a créé deux réserves centrales de personnel qui peuvent détacher dans les divisions des commis ou des secrétaires pour des durées allant jusqu'à six mois, avec des procédures simplifiées. Dans les secteurs où la charge de travail est difficile à prévoir ou varie de mois en mois, l'expérience prouve que le recours à ces réserves est plus économique, plus facile à gérer et plus souple que la création d'un poste pour une période déterminée. Les divisions qui ont besoin de services temporaires présentent une demande à la Division du personnel. Ces demandes sont établies sur des formulaires normalisés avec justification du type et de la durée des services demandés et certification que les fonds sont disponibles.

38. Pour l'affectation de commis ou de secrétaires pour une période de plus de six mois (plus de trois mois pour d'autres types de services), mais de moins de douze mois, une documentation normalisée comprenant une description du poste est soumise à la Division du personnel qui évalue les justifications avant d'approuver la demande.

39. Quel que soit le type de services, les demandes d'affectation temporaire pour une période allant de 12 à 24 mois passent par toute la filière de contrôle des effectifs, et notamment par le sous-comité des effectifs (paragraphe 15 ci-dessus).

40. Des prolongations peuvent être approuvées jusqu'à concurrence de la durée maximum précisée pour chaque catégorie. Au-delà de cette durée, les prolongations doivent être approuvées par les instances supérieures compétentes.

41. Mes collaborateurs reconnaissent que des réserves communes de personnel sont un moyen efficace de répondre aux besoins variables de secrétaires et autres employés de bureau des divisions. Pour se rendre compte du fonctionnement de ces réserves, mes collaborateurs ont examiné un échantillon de demandes de services temporaires présentées pendant l'exercice 1986-87. Ils ont constaté ce qui suit:

- a) Il n'y a aucune trace écrite de l'examen des demandes par la Division du personnel.
- b) Les demandes se limitent généralement à indiquer la nature et la durée des services requis, sans donner de justification de leur nécessité.
- c) Certaines demandes de prolongation reproduisent la demande originale alors qu'on aurait pu s'attendre à des justifications supplémentaires expliquant pourquoi les prévisions de la division ont été dépassées.
- d) Certaines divisions ont systématiquement recours à la réserve commune comme source de personnel de secrétariat sans autre justification que "pour dactylographier des rapports techniques". Dans certaines divisions, les services ainsi utilisés représentent l'équivalent d'un ou plusieurs fonctionnaires à plein temps.

Mes collaborateurs ont en outre observé que les statistiques du personnel présentées à la soixante et unième session du Comité financier en septembre 1987 indiquent que la durée moyenne des services temporaires ainsi fournis par la réserve commune est de neuf mois.

42. L'Organisation a reconnu que les justifications données à la Division du personnel sont généralement limitées, mais a estimé que, dans l'ensemble, le contrôle est suffisant. Elle a expliqué que, quand la Division du personnel examine les demandes d'affectation de personnel temporaire ou de prolongation, des discussions orales ont lieu avec les divisions. Cependant, à la suite de l'enquête de mes collaborateurs, l'Organisation a diffusé en mars 1988 une circulaire rappelant la limite de 6 mois et la nécessité de fournir des justifications détaillées.

43. Mes collaborateurs ont en outre examiné un échantillon de demandes de création de postes à court terme formulées durant l'exercice 1986-87. Ils ont constaté ce qui suit:

- a) Les demandes initiales sont toujours accompagnées d'une description du poste ou d'un mandat, et les dossiers contiennent l'indication que la Division du personnel a procédé à un examen, mais les demandes de prolongation sont souvent présentées sans autre précision.
- b) En l'absence d'un système opérationnel de rappel dans la Division du personnel, les demandes de prolongation au-delà de 12 mois sont souvent présentées rétrospectivement au Sous-Comité des effectifs.
- c) Trois divisions ont obtenu dans plusieurs cas, pour des tâches pratiquement inchangées, une série de prolongations pouvant aller jusqu'à trois ans sans approbation du Sous-Comité des effectifs.
- d) Toutes les demandes initiales de postes à court terme (pour des durées allant de 12 à 24 mois) ont été présentées au Sous-Comité des effectifs. Mais mes collaborateurs ont observé que, dans plusieurs cas, les services temporaires se sont prolongés pendant plus de huit ans. Dans certains cas, les fonctions attachées au poste n'avaient pas varié, elles étaient qualifiées d'"essentiels" dans les demandes des divisions.

44. A la suite de l'enquête de mes collaborateurs, l'Organisation a diffusé en avril 1988 une circulaire avertissant les divisions qu'au bout de neuf mois sur les 12 autorisés elles ont trois mois pour présenter des demandes au Sous-Comité des effectifs. L'Organisation a également informé mes collaborateurs que des prolongations continues avaient été autorisées dans une division particulièrement sujette à des incertitudes financières, pour lui laisser la souplesse indispensable. L'Organisation a fait savoir que des réunions ont eu lieu avec cette division pour trouver une solution.

Suivi et rapports

45. Pour suivre l'exécution du budget relatif au personnel, le PBE examine les rapports budgétaires bimestriels des divisions. Ces rapports présentent une comparaison des dépenses courantes et projetées avec les budgets approuvés. Le PBE compare aussi les dépenses mensuelles sur la base des coûts normalisés et effectifs pour chaque classe de personnel; les économies que fait éventuellement apparaître cette comparaison, même si elles ne sont réparties entre les programmes qu'en fin d'exercice, peuvent être utilisées pour financer des postes à court terme ou des consultants. Mais, d'une façon générale, l'essentiel du suivi se fait au niveau du programme tel qu'il est prévu au budget.

46. La FAO prévoit qu'un système informatisé de gestion du personnel (PERSYS) deviendra opérationnel au cours de 1988; cela permettra d'améliorer le suivi de toutes les informations relatives au personnel, y compris les vacances et les postes parallèles.

ADMINISTRATION DES PROJETS FINANCES PAR DES FONDS FIDUCIAIRES

47. La FAO administre environ 950 projets financés par des fonds fiduciaires. Les dépenses effectuées pendant l'exercice 1986-87, y compris les dépenses d'appui, se sont élevées à 331 millions de dollars, soit 30 pour cent de moins que le budget final approuvé pour les deux années (471 millions). Le solde des fonds fournis par les donateurs que détenait l'Organisation au 31 décembre 1987 était de 114 millions de dollars, destinés à couvrir des engagements reportés sur 1988 conformément au Règlement financier de l'Organisation. Les projets examinés avaient des budgets allant de 107 000 à 42,3 millions de dollars; leur durée moyenne était de 3 à 4 ans.

48. En 1987, en exécution de la fonction d'examen permanent de l'utilisation des fonds détenus par l'Organisation pour les opérations de terrain qui incombe au Commissaire aux comptes, mes collaborateurs ont examiné les procédures d'administration des projets financés par des fonds fiduciaires. Ils ont en même temps examiné l'administration par la FAO des projets financés par le PNUD. Les résultats de ce dernier examen sont contenus dans mon rapport sur les comptes FAO/PNUD 1986/87.

49. Les grandes lignes de cet examen ont été établies à la suite d'une étude préliminaire des systèmes et procédures en vigueur à la FAO pour l'administration des projets. Au cours de cette étude, la teneur de l'examen a été discutée avec la FAO, et un mandat a été défini d'un commun accord. Cet examen a comporté diverses activités: analyse des informations existant au Siège, évaluation des systèmes de suivi et de contrôle, examen des dossiers tenus au Siège pour 34 projets dans 17 pays, discussion avec des fonctionnaires du Siège et visite à 10 projets dans 5 pays. Mes collaborateurs ont établi des questionnaires pour faciliter l'identification des problèmes à étudier au cours de l'examen des projets au Siège et sur le terrain. L'objectif de l'examen tel que modifié au cours de l'étude était de déterminer:

- a. Si les procédures d'élaboration et d'examen préalable des projets sont satisfaisantes.
- b. Si les contrôles permettent d'assurer un suivi adéquat de l'avancement des projets et des ressources nécessaires à leur exécution.
- c. Si les mécanismes d'évaluation sont satisfaisants et utiles pour la direction.

50. Les critères de choix des projets à examiner ou visiter ont été arrêtés d'un commun accord avec la FAO. Les projets ont été choisis de façon à être aussi représentatifs que possible des diverses activités - agriculture, pêches, forêts - et des diverses régions où sont exécutés les projets. L'examen a porté sur des projets en cours qui permettaient de concentrer les efforts sur des questions d'actualité. Les 34 projets financés par des fonds fiduciaires qui ont été examinés représentent environ 3,6 pour cent des projets opérationnels pendant l'exercice 1986-87.

Des contraintes financières et géographiques ont restreint le choix des 10 projets à visiter, mais dans l'ensemble, les 34 projets dans 17 pays qui ont été examinés correspondent autant que possible aux objectifs et critères convenus. Les conclusions de mes collaborateurs sont dans l'ensemble semblables à celles formulées par la FAO dans son Examen des programmes de terrain 1986-87, qui rapporte notamment les résultats de l'évaluation de 147 projets.

Formulation et examen préalable des projets

51. C'est au Département du développement qu'il incombe d'organiser la formulation et l'examen préalable des projets. La formulation consiste à établir un descriptif de projet une fois qu'un besoin d'assistance technique a été identifié. Le Directeur général a donné instruction de tenir présentes à l'esprit les conclusions des évaluations des activités de terrain à toutes les étapes de la formulation et de l'examen préalable des projets, pour éviter de répéter des erreurs précédemment identifiées.

52. Les propositions de projet peuvent provenir de diverses sources - de la FAO, des gouvernements bénéficiaires, des donateurs - et peuvent prendre la forme d'une simple idée ou celle d'une proposition structurée. Depuis 1985, les représentants de la FAO se sont chargés de faire sur place un préexamen des demandes d'assistance technique, et notamment une évaluation initiale de la faisabilité. La conception de détail du projet peut être effectuée par les fonctionnaires techniques du Siège, par les donateurs, et/ou par les gouvernements bénéficiaires. L'apport de la FAO est organisé de façon différente selon la nature et la complexité du projet proposé. La participation des diverses unités de la FAO est bien sûr limitée par la responsabilité qui incombe à l'Organisation elle-même dans son association avec le gouvernement et le donateur.

53. Pour les projets relevant du Département de l'agriculture et du Département des politiques économiques et sociales, il est depuis longtemps prescrit de constituer une équipe de formulation chargée de coordonner et de superviser la conception du projet. En 1987, le Directeur général a étendu cette prescription à toutes les divisions responsables de la conception ou de l'exécution des projets financés par des fonds fiduciaires. Ces équipes spéciales comprennent des représentants des services et des unités directement concernés. Le processus de formulation est considéré comme achevé lorsqu'est établie la version définitive du descriptif de projet, lequel est alors transmis au Département du développement; celui-ci procède à un examen final et transmet le projet pour signature.

54. L'examen préalable est un examen critique indépendant de la conception et de l'efficacité potentielle des projets proposés. Cette activité, coordonnée par le Département du développement, consiste à vérifier si le projet est viable sur le plan opérationnel et technique, s'il correspond aux besoins du bénéficiaire, s'il est compatible avec les activités de l'Organisation, et à évaluer l'ampleur du soutien administratif et technique nécessaire.

55. En avril 1987, le bulletin No 87/10 du Directeur général a annoncé un nouveau cadre de procédure pour les activités financées par des fonds fiduciaires, mais pour l'examen, la négociation et l'approbation des propositions de projets, les procédures antérieures prescrites en 1977 dans un bulletin du Directeur général sont encore en vigueur. La formulation et l'examen étaient autrefois essentiellement effectués conjointement soit par les membres d'une équipe spéciale soit par les divers fonctionnaires

concernés. Les nouvelles directives d'avril 1987 indiquent clairement que la fonction d'examen préalable doit être indépendante. En fin de parcours, avant l'acceptation formelle d'un descriptif de projet, cet examen est effectué en deux étapes, d'abord à la base, puis par le Bureau du Sous-Directeur général responsable du Département du développement.

56. Au cours de leur examen des 34 projets retenus, mes collaborateurs ont constaté que les procédures de 1977 sont en général respectées, mais ils ont observé que l'ampleur de la documentation relative à l'examen préalable varie beaucoup d'un projet à l'autre.

57. Mes collaborateurs ont examiné la documentation existante sur la formulation et l'examen préalable des projets, et en particulier sur les appréciations formulées par les missions d'évaluation: ils ont identifié cinq domaines posant des problèmes, à savoir:

- a. identification des problèmes d'environnement, d'infrastructure et d'administration dans les pays bénéficiaires;
- b. appréciation de la capacité du pays bénéficiaire de fournir les apports prévus au projet;
- c. réalisme des prévisions relatives aux apports de ressources et au calendrier par rapport aux résultats visés;
- d. cohérence des liaisons entre apports, activités, résultats et objectifs;
- e. spécification, dans les descriptifs de projet, des mesures et critères de suivi.

58. Dans beaucoup des projets qu'ils ont examinés, mes collaborateurs ont constaté que la conception laissait à désirer sur un ou plusieurs de ces points. L'Organisation a déclaré à mes collaborateurs qu'en ce qui concerne les points a) et b), divers facteurs et événements échappant au contrôle de la FAO intervenant aux divers stades du cycle (de la formulation au début des opérations en passant par l'accord officiel) peuvent rendre caducs certains postulats de départ; mais en général, il n'est pas justifié de retarder le démarrage d'un grand projet pour prendre le temps de faire de nouvelles révisions. En tel cas, le projet est amendé dans toute la mesure possible pendant l'exécution, en accord avec le donateur et le gouvernement bénéficiaire. Il arrive que les circonstances obligent à modifier les activités même quand les postulats de départ étaient valables. Par exemple, la sécheresse en Afrique subsaharienne a beaucoup perturbé les activités des projets. Parfois, des ajustements sont indispensables à cause de mutations profondes et imprévisibles de l'environnement politique et économique des pays bénéficiaires.

59. Les éventuelles modifications de l'environnement local doivent aussi être envisagées quand on évalue le réalisme des résultats visés (c) ci-dessus). Cela n'affecte toutefois pas la cohérence et la conception du projet ni les critères de suivi (d) et e)). Mes collaborateurs ont constaté que, pour certains des projets examinés, les rapports d'évaluation confirmaient que le descriptif laissait à désirer sur l'un ou l'autre de ces deux points.

60. L'Organisation a fait savoir à mes collaborateurs qu'un travail permanent d'ajustement et de révision est fait de concert par toutes les parties intéressées pendant la formulation et l'exécution. Elle a affirmé que, dans bien des cas, l'adhésion rigide aux procédures, au descriptif de projet et au plan de travail entraînerait de graves retards ou des conflits sans issue entre les parties, et nuirait à l'efficacité de la gestion.

61. J'ai noté d'après les constatations de mes collaborateurs sur l'administration des projets du PNUD par la FAO que le PNUD adresse aux agents d'exécution des directives détaillées qui sont fréquemment révisées. La plus récente directive du PNUD pour la formulation et l'examen préalable des projets est assortie d'un questionnaire et d'une liste de contrôle. Le PNUD prescrit aussi que les facteurs qui pourraient retarder ou compromettre la réalisation des résultats et objectifs visés soient identifiés. Le modèle de descriptif de projet du PNUD a été révisé de façon à faire apparaître explicitement la relation entre objectifs, résultats et activités, et le modèle du plan de travail a été normalisé. Il n'y a pas de directives détaillées du même genre pour les projets financés par des fonds fiduciaires, mais la FAO a indiqué à mes collaborateurs que les projets proposés sont examinés avec soin selon les critères de la FAO, des donateurs et des gouvernements bénéficiaires.

Exécution des projets

62. Parmi les projets examinés par mes collaborateurs, rares sont ceux qui obtiendront les résultats visés aux dates prévues et avec le budget prévu. Des objectifs non réalisés par des projets antérieurs avaient été incorporés dans certains des projets examinés. Une bonne partie des problèmes qui ont limité les effets des projets tiennent à des carences de la conception, à des postulats trop optimistes du gouvernement bénéficiaire et à une attente irréaliste du donateur, qui ne tient pas toujours pleinement compte des conditions locales, et à des retards du démarrage des nouvelles activités de terrain.

63. Mes collaborateurs ont constaté que les difficultés qu'ont les gouvernements à honorer leurs obligations ne sont pas toujours dues à un excès d'optimisme dans l'estimation des ressources du gouvernement bénéficiaire ou à des circonstances exogènes. Il arrive souvent que des retards se produisent dans l'affectation du personnel de contrepartie national désigné pour travailler au projet ou pour participer à des activités de formation, et que le personnel national affecté au projet soit muté. Mes collaborateurs ont observé que dans environ la moitié des projets examinés, les autres apports du gouvernement laissaient à désirer sur le plan quantitatif ou qualitatif.

64. Mes collaborateurs ont identifié d'autres difficultés qui entravent l'exécution des projets et qui se rapportent:

- a. au recrutement et à nomination du personnel international;
- b. aux procédures administratives et comptables applicables aux projets de terrain; et
- c. à la fourniture de matériel.

65. Certains des experts internationaux recrutés par la FAO sont arrivés sur les lieux du projet plus tard que prévu dans environ un tiers des

34 projets examinés. Dans certains cas, ce retard s'explique par la lenteur avec laquelle les gouvernements ont approuvé l'expert proposé par la FAO. Dans d'autres, le retard tient principalement aux délais de recrutement. L'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que ces délais sont dus à de nombreux facteurs, notamment le caractère très spécialisé de certains postes ainsi que la nécessité de négocier les conditions d'emploi avec les candidats retenus et de reprendre toute la procédure si ces négociations échouent.

66. Les opérations d'un très grand projet visité par mes collaborateurs s'étaient déroulées sans conseiller technique principal permanent pendant trois ans sur cinq. L'actuel titulaire est le troisième en titre. Mes collaborateurs ont relevé qu'à la demande du pays donateur, la vacance de poste n'est publiée que dans ce pays. Répondant à mes collaborateurs, l'Organisation a expliqué que les fonctions attachées à ce poste sont extrêmement difficiles à cause de la dimension et de la complexité du projet. Elle a ajouté que les échecs répétés du recrutement ne tiennent pas à ce qu'il a été limité au seul pays donateur.

67. D'une façon générale, mes collaborateurs ont estimé satisfaisante l'affectation des fonctionnaires nationaux ayant participé à des stages financés par les budgets des projets; toutefois dans deux des 24 cas examinés, ces stagiaires n'étaient pas affectés à leur retour aux projets ou à des activités connexes.

68. Dans trois des dix projets visités, des responsables ont déclaré à mes collaborateurs qu'ils estimaient n'avoir pas reçu une formation suffisante et ne pas disposer d'un personnel adéquat pour assurer efficacement et ponctuellement les tâches d'administration et de comptabilité du projet. Dans deux très grands projets visités par mes collaborateurs, l'établissement et la tenue de livres à jour posaient des difficultés particulières. Un nouveau système comptable informatisé a été installé cette année dans l'un de ces projets, après cinq ans d'opérations.

69. L'Organisation a fait savoir à mes collaborateurs qu'elle reconnaît la nécessité de renforcer le soutien administratif des très grands projets pour assurer le contrôle des ressources locales et rendre compte d'opérations locales très complexes.

70. Dans la majorité des projets examinés, le matériel constitue un élément important des coûts du projet. Mes collaborateurs ont constaté que beaucoup de ces projets avaient souffert de retard dans la livraison d'une partie de ce matériel. Dans trois des dix projets visités, les responsables ou les missions d'évaluation ont estimé que le matériel fourni n'était pas adapté à la situation géographique ou aux opérations.

71. Mes collaborateurs ont constaté que des retards sont parfois provoqués par des facteurs locaux, notamment les difficultés de livraison aux pays sans littoral, ou des problèmes de dédouanement dans les pays bénéficiaires ou les pays voisins. Le personnel de certains des projets visités a déclaré que les délais nécessaires pour accomplir les procédures de contrôle financier prescrites par le Siège et le peu de pouvoirs délégués au terrain pour passer directement des commandes peuvent aussi causer des retards. L'Organisation a fait observer que cela tient à ce qu'elle doit pouvoir rendre compte de l'utilisation des fonds publics qu'elle gère, et à ce qu'il faut procéder à une évaluation technique des spécifications et à un contrôle des dépenses qui sont souvent impossibles sur le terrain.

72. Selon les déclarations des responsables et le rapport d'une mission d'évaluation, l'exécution d'un projet visité a été entravée à la fois par le retard de livraison du matériel et par le fait qu'une partie de ce matériel n'est pas adapté.

73. Mes collaborateurs ont observé que le plafond du montant des commandes qui peuvent être passées directement par le terrain, qui était de 10 000 dollars depuis 1977, a été porté en avril 1988 à 20 000 dollars.

74. L'Organisation a informé mes collaborateurs que des mesures visant à améliorer les procédures de passation des marchés sont à l'étude, mais qu'aucune décision n'a encore été prise. En particulier, la Sous-Division des contrats a révisé au début de 1987 la section du Manuel concernant la passation des marchés; cette révision est maintenant à l'examen des autres unités, mais la date à laquelle elle entrera en vigueur n'est pas encore décidée.

Suivi des projets

75. Le suivi des projets consiste à surveiller de façon continue ou périodique leur exécution, en vue de vérifier que le plan de travail est respecté en ce qui concerne les apports, les dépenses d'exécution, les calendriers, les résultats, etc.

76. Pour les projets financés par des fonds fiduciaires, le modèle de descriptif prévoit la présentation de rapports d'activités semestriels au Siège. Les responsables des projets doivent veiller à ce que ces rapports parviennent dans le mois qui suit la période à laquelle ils se rapportent, afin que le Siège soit informé à temps de l'avancement du projet et alerté s'il se pose des problèmes nécessitant son intervention. Depuis 1983, la Division qui a la responsabilité du plus grand nombre de projets utilise un système informatisé pour vérifier si les rapports d'activités parviennent à temps et envoyer des rappels aux responsables en cas de retard. Une enquête réalisée dans l'Organisation en août 1987 a révélé que plus de la moitié des rapports relatifs aux projets financés par le PNUD et les fonds fiduciaires ne sont pas parvenus à la date prévue, mais ont été reçus peu après. Fin mars 1988, à la suite des mesures prises par la Direction, la situation s'était beaucoup améliorée.

77. Mes collaborateurs ont examiné les dispositions prises pour les rapports d'activités dans tous les projets qu'ils ont étudiés. D'une façon générale, les rapports d'activités ont été établis dans les formes prescrites et envoyés de façon à parvenir au Siège avant la date limite ou peu après.

78. Mes collaborateurs, qui ont examiné parallèlement les mécanismes pour les projets du PNUD, ont observé que les procédures révisées du PNUD prescrivent des rapports d'activités normalisés beaucoup plus détaillés que ceux qui sont exigés pour les projets financés par des fonds fiduciaires, mais que ces rapports sont annuels et non plus semestriels. La FAO continuera à demander des rapports semestriels, mais simplifiés, pour les projets du PNUD, afin d'assurer la qualité de la gestion et du suivi.

Systèmes automatisés d'information sur les projets de terrain

79. En 1981, l'Organisation a introduit un système intégré d'information sur les programmes de terrain, IFIS, pour développer et améliorer la collecte, la mise à jour et la transmission des informations intéressant les activités du Programme de terrain de la FAO. En particulier, IFIS devait permettre d'améliorer le suivi et le contrôle opérationnel en reliant les divers systèmes indépendants d'information de gestion qui existaient auparavant. Il s'agissait de regrouper les données concernant les projets afin de disposer d'une base pour évaluer l'efficacité des projets et de l'ensemble du programme de terrain en vue d'améliorer les décisions opérationnelles et les politiques. Il était essentiel que les divisions utilisatrices veillent à ce que les informations sur chaque projet contenues dans le système soient à jour.

80. Mes collaborateurs ont observé que le système IFIS, maintenant appelé FIELDATA, n'a pas été entièrement mis au point et n'est pas utilisé comme prévu. Un des principaux problèmes rencontrés est que certaines divisions n'arrivent pas à fournir les mises à jour constantes nécessaires au système; c'est particulièrement le cas des Divisions des pêches et des forêts, qui, étant éloignées du bâtiment principal de la FAO, n'ont pas directement accès à l'ordinateur principal de l'Organisation. De plus, les divisions utilisatrices ont continué à élaborer des systèmes locaux de gestion, ce qui a encore réduit leur utilisation de IFIS/FIELDATA, sauf pour les informations financières régulièrement mises à jour et certaines autres informations provenant des comptes officiels des projets.

81. Le système IFIS/FIELDATA comprend un module (PIPELINE) qui, récemment, a fait l'objet d'importantes mises au point. Il est actuellement utilisé par le Département du développement pour stocker les données concernant les idées de projet du PNUD dans la filière et suivre l'avancement des projets tout au long de la formulation et de l'examen préalable. Les rapports périodiques et spéciaux créés par le système sont très utilisés pour la gestion, tant au Siège que par les représentants dans les pays. PIPELINE ne sera entièrement opérationnel qu'après le transfert des données relatives à la filière des projets financés par des fonds fiduciaires, actuellement stockées sur micro-ordinateur dans les divisions. Ce module sera par la suite intégré dans un système de suivi plus vaste actuellement en chantier et décrit ci-après.

82. Le Directeur général a approuvé au début de 1988 l'introduction d'un système informatisé pour le suivi au siège des programmes et projets de terrain PROSYS. Grâce à PROSYS et au module PIPELINE, la FAO prévoit de suivre la préparation et l'exécution de tous les projets de terrain en comparant les dates de réalisation d'événements jalons bien définis aux dates cibles. PROSYS servira non seulement à suivre chaque projet, mais aussi à analyser les données concernant l'ensemble du programme de terrain. Le système permettra d'obtenir des rapports de gestion périodiques et spéciaux.

83. En mettant en chantier PROSYS, la FAO a reconnu la nécessité d'améliorer les systèmes et les procédures dans divers domaines clés: procédures de formulation des projets, constitution d'un groupe d'examen préalable indépendant de l'équipe de formulation, officialisation de directives pour la formulation et l'examen préalable, préparation d'un

manuel complet pour le Programme de terrain de la FAO. Les discussions se poursuivent dans l'Organisation pour mettre au point ces mécanismes et s'accorder sur les directives détaillées nécessaires à leur mise en oeuvre effective.

Evaluation et examen des projets

84. L'évaluation est l'appréciation, par des personnes n'ayant pas directement participé à la formulation ou à l'exécution d'un projet, de sa conception, de son exécution, de ses résultats et de son efficacité.

85. Le Service de l'évaluation de la FAO a été officiellement créé en 1968. En 1984, le Directeur général a diffusé un bulletin (DGB 84/28) renforçant les objectifs de l'évaluation, décrivant les procédures à suivre et précisant les fonctions et responsabilités des unités concernées, y compris celles du Service de l'évaluation. C'est à ce service qu'il incombe de mettre au point des méthodes et procédures d'évaluation et de coordonner toutes les activités d'évaluation de la FAO. Dans l'accomplissement de cette tâche, le Service de l'évaluation a diffusé en octobre 1984 de nouvelles directives pour l'évaluation des projets de coopération technique.

86. Le principal objectif de l'évaluation est d'identifier systématiquement les résultats directs et indirects et d'en faire un examen critique afin de déterminer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des projets. Les résultats de l'évaluation devraient être utilisés par la direction de la FAO, par les gouvernements bénéficiaires et par les bailleurs de fonds pour:

- a. améliorer la conception et l'exécution des projets et programmes en cours;
- b. identifier les problèmes critiques et les enseignements à en tirer pour améliorer la formulation et l'exécution des programmes et projets futurs;
- c. obtenir une appréciation objective des effets et de l'impact des activités de la FAO par rapport aux objectifs et aux ressources investies;
- d. rassembler et analyser du matériel d'évaluation à présenter aux organes directeurs de la FAO.

87. Les directives en vigueur à la FAO stipulent que le Service de l'évaluation doit pouvoir utiliser des plans annuels établis par les unités responsables des opérations en accord avec le Département du développement pour programmer sa participation à l'évaluation des projets. Mes collaborateurs ont constaté que seul le Département des forêts prépare régulièrement de tels plans annuels et que le Service de l'évaluation a donc du mal à bien programmer son travail. L'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que le nombre d'unités de l'Organisation qui fournissent des plans annuels d'évaluation augmente, mais que cette pratique est encore loin d'être générale. Elle a ajouté que des programmes annuels des missions d'examen et d'évaluation sont maintenant établis pour plusieurs grands donateurs, mais qu'il faut souvent les modifier à cause de l'évolution des besoins et des circonstances.

88. Le Service de l'évaluation établit son propre plan de travail annuel sur la base des informations dont il dispose concernant les évaluations prévues par les divisions responsables des opérations ou d'autres. L'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que le calendrier des missions d'évaluation est programmé trois mois à l'avance et constamment mis à jour. L'Organisation a ajouté que le plan d'évaluation est, certes, utile mais qu'en pratique il doit souvent être modifié.

89. Dans la plupart des projets financés par des fonds fiduciaires, il est prévu qu'une évaluation, ou plus habituellement un examen tripartite, doit avoir lieu au bout d'un ou deux ans. L'évaluation est confiée à une équipe comprenant généralement des représentants de la FAO, des donateurs et du gouvernement bénéficiaire. L'examen tripartite est organisé de façon analogue, mais a une teneur plus limitée et vise simplement à améliorer l'exécution d'un projet en cours; il n'est pas nécessairement effectué par des personnes étrangères à la formulation et à l'exécution des projets. En dehors des évaluations externes de trois programmes d'action spéciaux (dont il a été rendu compte en 1987 aux organes directeurs de la FAO), des évaluations formelles ont été faites pour 39 (4 pour cent) projets en cours financés par des fonds fiduciaires et aucune évaluation de projet achevé n'a été effectuée en 1986-87. L'Organisation a toutefois informé mes collaborateurs que de nombreux autres examens sont effectués. Un fonctionnaire du Service de l'évaluation de la FAO a participé à neuf évaluations. (Pendant l'exercice 1986-87, 93 (10 pour cent) projets du PNUD en cours et 4 achevés ont été évalués, avec la participation d'un fonctionnaire du Service de l'évaluation dans sept cas). Le Comité du Programme de la FAO a observé en octobre 1987 qu'il faudrait davantage d'évaluations pour améliorer la formulation et l'examen préalable des projets. Mes collaborateurs ont observé qu'en juillet 1987 le PNUD a pour la première fois émis des directives explicites sur les procédures à appliquer pour l'évaluation des projets achevés. Les directives de la FAO publiées en 1984 définissent les procédures d'évaluation ex-post, mais de façon moins détaillée.

90. Le Département du développement est responsable de contrôler que les unités chargées des opérations appliquent les recommandations découlant des évaluations et des examens tripartites. L'Organisation a indiqué à mes collaborateurs que, pour suivre l'application de ces recommandations, des fonctionnaires du Département du développement participent aux réunions de fin de mission, rencontrent régulièrement le personnel responsable des opérations pour des discussions officielles sur l'avancement des projets, et examinent régulièrement les rapports périodiques des représentants de la FAO. Le Département désigne des fonctionnaires pour le représenter aux réunions des équipes spéciales. Mes collaborateurs ont toutefois constaté qu'aucune procédure spécifique n'a été mise en place pour indiquer au personnel les suites à donner aux conclusions des missions d'évaluation et qu'il n'est stipulé nulle part que ces suites doivent être enregistrées.

91. Le Département du développement est également chargé de veiller, de concert avec les divisions techniques, à la rétroaction, c'est-à-dire à l'utilisation de toutes les conclusions des évaluations des projets et programmes pour la programmation, la formulation et l'examen préalable des nouveaux programmes et projets. A cet effet, il est censé désigner un point de contact pour la liaison avec le Service de l'évaluation et avec les autres départements. Mes collaborateurs ont constaté qu'il n'a pas désigné de point de contact officiel unique ni mis en place de procédure pour assurer régulièrement la rétroaction. L'Organisation leur a toutefois fait observer que le Secrétaire du Comité du programme de terrain sert de point

de contact pour l'incorporation des résultats de l'évaluation dans l'Examen des programmes de terrain publié tous les deux ans. Par ailleurs, pour assurer l'utilisation des résultats des examens et évaluations des divers projets, le Département du développement, comme on l'a indiqué au paragraphe 90, est représenté aux réunions des équipes spéciales.

92. Le Service de l'évaluation maintient une base de données informatisée où sont mémorisées, en résumé, les observations des missions d'évaluation. En principe, il devrait, tous les ans, établir une synthèse de ces observations, mais il le fait en pratique tous les deux ans. Il utilise ces informations pour préparer une appréciation des points forts et des points faibles des projets, qui est publiée tous les deux ans dans l'Examen des programmes de terrain.

93. Mes collaborateurs ont observé que la base de données ne produit pas systématiquement de rapports analysant les conclusions de l'évaluation, par exemple par pays ou par secteur d'activités; toutefois, les divisions demandent souvent des rapports spéciaux. Les versions successives de l'Examen des programmes de terrain signalent que la qualité des rapports des missions d'évaluation laisse souvent à désirer, ce qui est notamment imputé à l'inexpérience des membres des missions, au manque de temps et au fait que les missions sont organisées avec un préavis trop court.

94. La coordination et le suivi des programmes de terrain sont supervisés par le Comité du programme de terrain, composé des directeurs des unités chargées des opérations et de deux divisions du Département du développement, et présidé par le Sous-Directeur général responsable de ce département. Ce Comité a entre autres pour fonction d'examiner les problèmes de qualité, d'efficience et d'efficacité que posent la programmation et l'exécution des programmes de terrain de l'Organisation. Il doit aussi examiner régulièrement l'efficacité de la rétroaction des conclusions de l'évaluation et améliorer les procédures si cet examen en révèle la nécessité (PROSYS).

95. Mes collaborateurs ont demandé comment le Comité s'acquitte de cette fonction. L'Organisation a répondu que le Comité du programme de terrain s'appuie sur l'expérience pratique qu'ont ses membres du suivi quotidien des activités de leur division, sur les rapports périodiques des divers projets et des représentants de la FAO, et sur l'Examen biennal des programmes de terrain. Elle a indiqué que la seule intervention directe du Comité dans son ensemble consiste à examiner le texte complet de l'Examen des programmes de terrain, mais que plusieurs de ses membres sont consultés pendant l'élaboration de cet Examen. L'Organisation a ajouté que les membres du Comité sont aussi invités à examiner les résultats des évaluations des projets financés par les fonds fiduciaires et par le PNUD et relevant de programmes d'action spéciaux qui intéressent particulièrement leurs divisions. Il a été rendu compte de trois évaluations de ce genre aux organes directeurs en 1987.

96. Mes collaborateurs ont observé que le nombre de postes de responsables de l'évaluation (y compris le chef de service) a été porté de 8 à 9 dans le Programme de travail et budget 1986-87; toutefois, un poste de haut rang n'est pas pourvu depuis 1984. Sept des treize postes pourvus du Service de l'évaluation sont financés par les montants remboursés au titre des dépenses d'appui (quatre par les fonds fiduciaires et trois par le PNUD).

RESUME ET CONCLUSIONS

Sur le contrôle des effectifs

97. Mes principales observations sont résumées ci-après:

- a) L'Organisation utilise depuis plusieurs exercices un système de budgétisation normalisée dans lequel les besoins de personnel sont traités sur la base des modifications à apporter aux effectifs existants pour exécuter le Programme de travail et budget approuvé. C'est la hiérarchie qui évalue les besoins de personnel, et il existe une procédure, avec documents à l'appui, d'examen des demandes de création ou de modification de postes (paragraphe 16). Le Bureau du Programme, du budget et de l'évaluation examine les propositions pour vérifier si elles sont conformes aux priorités de l'Organisation; cet examen, bien documenté, débouche sur des recommandations claires. Il n'existe pas de documentation officielle concernant l'examen effectué par la Direction, mais l'Organisation confirme que toutes les propositions, qu'il s'agisse de conserver des postes existants ou d'en créer de nouveaux, font l'objet d'un examen approfondi de la Direction, qui prend également les décisions lorsqu'il s'agit de geler des postes (paragraphe 18, 19 et 20).
- b) Des examens sont effectués quand on propose de nouveaux postes ou des modifications de la classification ou de l'organigramme, ou encore à la demande. Sur l'ensemble des postes du Programme ordinaire 1986-87, 6,7 pour cent seulement ont été examinés à l'occasion de la préparation du Programme de de travail et budget et 5,4 pour cent à d'autres moments pendant l'exercice (paragraphe 17 et 21).
- c) Les examens dont il est question ci-dessus sont faits indépendamment de la hiérarchie des unités auxquels appartiennent les postes en question, mais il n'existe aucun programme systématique d'examen indépendant des postes, et donc aucune garantie que tous les postes soient examinés périodiquement. L'Organisation estime que cela n'est pas nécessaire car rien ne prouve qu'un tel examen indépendant renforcerait le système actuel de détermination et de révision des besoins de personnel (paragraphe 22 et 23).
- d) Jusqu'à 15 pour cent des postes du cadre organique et 7 pour cent des postes des services généraux ont été vacants au cours des trois derniers exercices; environ 20 pour cent des postes actuellement vacants le sont depuis plus de deux ans. Les économies budgétaires résultant des vacances en 1986-87 ont dépassé de 5,2 millions de dollars le montant correspondant à l'abattement de 5 ½ pour cent. La direction garde délibérément des postes vacants à cause des difficultés financières et pour faire des économies (paragraphe 24 à 27).
- e) L'Organisation a recours à un système de postes parallèles qui consiste à faire occuper les postes vacants par des fonctionnaires d'une classe moins élevée que celle qui est attribuée à ces postes, de façon à pouvoir les former jusqu'à ce qu'ils puissent assumer les fonctions correspondant à la classe supérieure, et à leur donner des perspectives de carrière en leur permettant d'être promus sans changer de poste. L'utilisation de ces postes parallèles produit des économies budgétaires supplémentaires (paragraphe 28 à 31).

- f) La classification des postes est faite selon la norme cadre de la CFPI pour les postes du cadre organique et selon des normes intérieures à la FAO, établies par comparaison avec d'autres postes, pour le personnel des services généraux. La FAO a commencé en 1986 à élaborer une nouvelle norme cadre pour le personnel des services généraux, mais le travail n'a pu être achevé faute de personnel (paragraphe 32 à 34). Les normes cadres de la CFPI ne sont pas appliquées aux classes directoriales.
- g) Les descriptions de poste ne sont pas toujours à jour comme le prescrit le Manuel de la FAO, et il y a des cas de fonctionnaires qui n'exécutent pas les fonctions attachées aux postes qu'ils occupent (paragraphe 35).
- h) Depuis 1979, la proportion des classes supérieures a augmenté aussi bien pour le cadre organique que pour les services généraux, mais il y a une réduction totale du nombre de postes (paragraphe 35).
- i) Des services temporaires sont fournis par des réserves centrales ou par la création de postes à court terme. Mais les fonds affectés à ces services temporaires ont été utilisés pour financer des postes à long terme. A la suite de l'enquête de mes collaborateurs, le contrôle de l'utilisation par les divisions des personnels des réserves centrales a été renforcé (paragraphe 36 à 44).

98. La FAO applique depuis longtemps pour évaluer ses besoins de personnel une procédure dans laquelle les chefs des services intéressés, la Division du personnel et le Bureau du Programme du budget et de l'évaluation ont chacun des fonctions clairement définies. Les créations de poste sont contrôlées et doivent être justifiées, et, sauf pour les classes directoriales, les propositions relatives à la classification des postes sont étudiées en fonction de normes établies; pour les postes des services généraux, de nouvelles normes sont en préparation. Je note que, selon la FAO, le système actuel, qui consiste à déléguer à la hiérarchie le pouvoir d'évaluer les besoins de personnel, fonctionne de façon satisfaisante depuis des années.

99. Je note par ailleurs que, dans le système actuel, la Division du personnel procède à des examens des postes. Je reconnais que ces examens sont effectués sans intervention de la hiérarchie des unités auxquelles sont attachés ces postes, qu'ils sont bien documentés et qu'ils débouchent sur des recommandations claires (paragraphe 16). Mais avec ce système, seulement 12 pour cent des postes du Programme ordinaire 1986-87 ont été examinés; comme les postes à examiner sont choisis sur la base des demandes de la hiérarchie, rien ne garantit que tous les postes et tous les organigrammes des divisions ou unités seront examinés périodiquement (paragraphe 17, 21 et 22). L'introduction d'un système d'examens réguliers pourrait donner à la Direction l'assurance que les procédures actuelles ne sont entachées d'aucune distorsion et les postes inscrits au budget sont suffisants, mais pas excessifs, pour l'exécution du Programme. Une telle procédure donnerait aussi l'assurance qu'une classe appropriée est affectée aux postes des fonctionnaires s'acquittant de tâches essentielles. La position de l'Organisation, selon laquelle un expert de la classification du personnel ne serait peut-être pas en mesure d'évaluer correctement la charge de travail de certains postes techniques (paragraphe 23), est compréhensible. Toutefois, une évaluation indépendante par une personne rompue aux techniques d'inspection du personnel doit être tout aussi efficace, et peut être plus objective, que celle que peut faire un chef de service n'ayant

aucune formation à ces techniques. Un expert formé à l'inspection du personnel, secondé par des spécialistes en cas de besoin, pourrait identifier les secteurs où il y a lieu de renforcer le personnel et ceux où il conviendrait de le réduire. Je tiens à préciser qu'à mon avis les conclusions qui pourraient se dégager d'une inspection du personnel ne doivent pas être considérées comme des prescriptions, mais plutôt comme une indication pour faciliter les décisions de la Direction.

100. La crise financière actuelle a obligé l'Organisation à regarder de très près ses dépenses de fonctionnement et à réduire ses effectifs par gel de certains postes vacants. Toutefois, étant donné l'importance des dépenses de personnel (en 1986-87, 275,3 millions de dollars, soit environ 63 pour cent du budget ordinaire), une amélioration, même minime, de l'utilisation ou de l'efficacité du personnel à la suite d'une enquête objective indépendante sur les effectifs pourrait se traduire par des économies notables. Il vaudrait donc peut-être la peine d'envisager que, dès que les ressources le permettront, l'Organisation fasse procéder, pour une période expérimentale, à des examens indépendants des effectifs dans certains de ses secteurs d'activités. Les résultats de cet essai pourraient démontrer les avantages et les économies que permettrait éventuellement l'application généralisée d'une procédure systématique d'examen des effectifs couvrant tous les postes, et donneraient des bases pour estimer le coût d'une telle procédure.

101. Outre ce qui précède, je suis d'avis que l'Organisation devrait envisager d'améliorer son contrôle du personnel, et notamment:

- a) d'introduire une procédure pour vérifier si les postes vacants depuis, par exemple, deux ans ou plus sont encore nécessaires;
- b) de veiller à ce que toutes les descriptions de poste soient à jour;
- c) d'examiner s'il n'y aurait pas lieu, lorsqu'un poste parallèle a des chances d'être maintenu pendant plus de deux ans par exemple, de réexaminer et de justifier le maintien de la classe du poste vacant qu'il remplace;
- d) de continuer à élaborer une norme cadre pour la classification des postes des services généraux dès qu'elle disposera suffisamment de personnel, et d'accroître la proportion des postes du cadre organique auxquels la norme cadre de la CFPI est appliquée.

Sur l'administration des projets financés par des fonds fiduciaires

102. En examinant l'administration des fonds fiduciaires, mes collaborateurs ont surtout étudié la participation de la FAO à la préparation, à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des projets financés par ces fonds.

103. En administrant les projets financés par des fonds fiduciaires, l'Organisation doit tenir compte des complexités qu'entraîne la participation à chaque projet du donateur et des gouvernements bénéficiaires. Les projets sont souvent réalisés dans des régions où les pays n'ont pas les infrastructures ni les experts nécessaires pour réaliser les activités qui incombent au gouvernement national. Des modifications des conditions peuvent avoir un effet sur l'avancement des projets, et il arrive que les exigences des donateurs et celles des gouvernements bénéficiaires ne

permettent pas d'optimiser l'efficacité et l'efficience de la gestion des projets. Dans mes conclusions et recommandations, j'ai cherché à tenir compte de tous ces facteurs et j'ai reconnu qu'un certain nombre des problèmes identifiés échappent à la responsabilité directe de la FAO.

104. Mes principales conclusions sont les suivantes:

- a. Il existe un cadre définissant clairement la responsabilité des diverses unités de la FAO dans la formulation et l'examen préalable des projets, mais il n'y a pas à la FAO d'équivalent des directives détaillées prescrites par le PNUD pour la formulation et l'examen préalable de ses projets (par. 51 à 55 et 61). J'observe toutefois que le PNUD a modifié plusieurs fois son système de formulation et d'examen préalable.
- b. Dans la formulation et l'examen préalable des projets, on se heurte à des problèmes principalement dans cinq secteurs, à savoir: identification des problèmes d'environnement, d'infrastructure et d'administration dans les pays bénéficiaires; appréciation de la capacité du pays bénéficiaire de fournir les apports prévus; réalisme des activités prévues; liaisons entre apports, activités, résultats et objectifs; enfin carences des mécanismes de suivi (par. 57). L'Organisation, consciente de ces problèmes, fait observer que certains échappent à son contrôle, et qu'il faut des ajustements et révisions constants, aussi bien au stade de la planification qu'à celui de l'exécution, pour éviter de graves retards (par. 57 à 60). Je reconnais la validité de ces arguments, mais j'estime que si des directives détaillées, comparables à celles du PNUD étaient élaborées et adaptées aux projets financés par des fonds fiduciaires, il en résulterait des améliorations (par. 61).
- c. Parmi les projets examinés par mes collaborateurs, rares sont ceux qui obtiendront les résultats visés aux dates prévues et avec le budget prévu. Les retards avec lesquels les gouvernements fournissent leurs apports et le renouvellement rapide du personnel national affecté aux projets sont des causes fréquentes de retards de l'exécution (par. 62 à 64). D'autres difficultés entravent l'exécution des projets, notamment le retard du recrutement du personnel international et de l'achat du matériel et les carences de l'administration et de la comptabilité locales dans le cas des grands projets. La FAO est consciente de la nécessité de renforcer l'administration locale des grands projets (par. 64 à 74) et il faudrait que les donateurs de fonds fiduciaires reconnaissent eux aussi cette nécessité. La FAO devrait inviter les organismes donateurs à prévoir des crédits pour affecter un administrateur ou un aide-administrateur aux grands projets complexes.
- d. Il existe un système officiel, qui est appliqué de façon satisfaisante, de rapports périodiques d'activité. Mais j'observe que le PNUD prescrit une présentation plus détaillée des activités et des résultats prévus et effectifs (par. 75 à 78), qui, à mon avis, permet de suivre plus efficacement l'avancement des projets.

- e. La base centrale de données informatisée pour le suivi des projets introduite par l'Organisation en 1981 n'a pas été une réussite totale et n'a pas été entièrement développée. L'Organisation élabore actuellement un nouveau système informatisé pour le suivi au Siège des programmes et projets de terrain; ce système intégrera la plupart des fonctions du système antérieur et permettra d'analyser les données concernant l'ensemble du programme de terrain (par. 79 à 83).
- f. Pour l'examen des projets et les activités d'évaluation, il existe un cadre global qui définit clairement les responsabilités et les objectifs, mais ne donne guère de directives détaillées sur la rétroaction ni sur les procédures de suivi (par. 84 à 86 et 91). Les prescriptions du système existant sont inégalement suivies. Les conclusions des évaluations sont discutées au cours de réunions tripartites ainsi que par les équipes spéciales des projets lorsqu'elles existent. Il n'y a pas d'autres procédures ni d'instructions plus détaillées permettant d'assurer que les conclusions de l'évaluation soient utilisées pour améliorer les opérations des projets qu'elles concernent ou faciliter la préparation de nouveaux projets (par. 87 à 95). Le Service de l'évaluation n'est pas toujours informé des évaluations et examens prévus (par. 87). En 1986-87, il a participé à plus d'évaluations, proportionnellement, pour les projets financés par des fonds fiduciaires que pour les projets du PNUD (par. 89). La base de données où sont récapitulées les observations des missions d'évaluation n'est guère utilisée, sauf pour la préparation de l'Examen biennal des programmes de terrain (par. 92). La qualité des rapports des missions d'évaluation laisse à désirer parce que ces missions sont organisées avec un préavis trop court, ne sont pas suffisamment longues et sont confiées à un personnel inexpérimenté (par. 93).

105. Je note que, pour remédier aux faiblesses des systèmes et des procédures qu'ont identifiées mes collaborateurs, l'Organisation prend des mesures en vue de garantir que:

- a. si les ressources le permettent, toutes les propositions de projets fassent l'objet, avant d'être approuvées, d'un examen préalable effectué par des experts n'ayant pas participé à leur formulation, et que cet examen soit pleinement documenté pour donner à la Direction une base solide d'informations et pour confirmer le réalisme des propositions (par. 55 et 83);
- b. les rapports d'activité soient reçus au Siège en temps utile pour permettre à la direction de les étudier au plus tôt et de prendre les mesures qui pourraient être nécessaires (par. 76).

106. A mon avis, les procédures d'administration des fonds fiduciaires seraient meilleures si l'Organisation prenait des mesures en vue de:

- c. étudier la possibilité de mieux tenir compte, dans la formulation des projets, de contraintes telles que les délais nécessaires au recrutement et à l'approbation par les gouvernements des experts, ainsi qu'à l'achat et la livraison de l'équipement, et de l'aptitude des gouvernements à fournir les apports prévus; la mise en oeuvre de PROSYS devrait apporter une solution partielle à la plupart de ces problèmes;

- d. améliorer encore les descriptifs de projets en y précisant de façon plus claire les résultats visés, qui doivent être compatibles avec les apports, les activités prévues et les objectifs. Cela facilitera le suivi de l'avancement des projets;
- e. étudier les moyens d'améliorer les systèmes d'administration et de comptabilité des projets sur le terrain, et en particulier la possibilité d'affecter aux grands projets un personnel administratif expérimenté recruté sur le plan international pour appuyer la gestion;
- f. mettre au point et publier des procédures administratives et financières améliorées, comportant notamment toutes les révisions nécessaires des plafonds des dépenses autorisées afin d'accélérer l'achat du matériel destiné aux projets de terrain. A ce propos, je note que le plafond des bons de commande de terrain vient d'être porté de 10 000 à 20 000 dollars E.-U. et qu'il ne faut pas oublier que la FAO doit rendre compte de l'utilisation des fonds publics internationaux qu'elle administre;
- g. prescrire que les rapports d'activité présentent une analyse plus complète de la mesure dans laquelle les calendriers prévus ont été respectés, afin de faciliter le suivi et, éventuellement, les interventions du Siège;
- h. renforcer le service de l'évaluation pour qu'il participe davantage aux missions d'évaluation, pour que les rapports d'évaluation soient meilleurs et pour que le service puisse répartir de façon plus équilibrée ses activités entre les projets financés par les fonds fiduciaires et les autres projets de terrain, en s'appuyant sur les plans d'évaluation annuels, comme le Directeur général en avait donné l'instruction;
- i. utiliser plus complètement et de façon plus systématique les conclusions des évaluations, selon les instructions du Directeur général, pour améliorer la gestion des projets en cours ainsi que la formulation et l'examen préalable des propositions de projet.

107. Je note que les directives du PNUD pour l'administration des projets contiennent des instructions détaillées sur beaucoup de ces points et je recommande que la FAO étudie dans quelle mesure ces directives pourraient être applicables à sa propre administration des projets financés par des fonds fiduciaires.

REMERCIEMENTS

108. Je tiens à remercier le Directeur général et le personnel de l'Organisation de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve et de l'assistance qu'ils m'ont apportée pendant mon examen.

JOHN BOURN
(Contrôleur et Vérificateur général
des comptes du Royaume-Uni)
Commissaire aux comptes

9 septembre 1988

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A: la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

J'ai examiné les états financiers I, II et III et les tableaux relatifs à l'exécution du Programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pendant l'exercice financier clos le 31 décembre 1987, conformément aux normes communes de vérification des comptes du Groupe des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au cours de cet examen, j'ai effectué une étude d'ensemble des procédures comptables et les vérifications que j'ai jugées nécessaires des livres et autres pièces justificatives.

A la suite de cet examen, j'estime que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière au 31 décembre 1987 et les résultats des opérations effectuées pendant cette période; qu'ils ont été établis conformément aux principes comptables de l'Organisation, de la même manière que pour l'exercice financier antérieur; et que les opérations ont été faites en conformité du Règlement financier et des dispositions des organes directeurs.

JOHN BOURN
Contrôleur et Vérificateur général des
comptes du Royaume-Uni
Commissaire aux comptes

5 septembre 1988

Etats financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture pour l'exercice 1986-87

clos le 31 décembre 1987

Programme ordinaire
(groupant les fonds fiduciaires et les dépenses d'appui)
Etats I à III et tableaux correspondants

CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS

Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée

Approuvé

Frederic A. Heim
Directeur
Division des services financiers

Edouard Saouma
Directeur général

PROGRAMME ORDINAIRE

RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES

Le Programme ordinaire comprend les comptes des fonds fiduciaires et des autres fonds.

1. Période comptable

L'exercice du Programme a une durée de deux ans.

2. Base comptable

Les états financiers ont été préparés selon la méthode dite historique.

3. Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur d'achat.

4. Conversion

Les avoirs et les engagements en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été convertis aux taux de change opérationnels des Nations Unies à la fin de la période, qui correspondent approximativement aux taux du marché, sauf dans le cas des avances aux membres du personnel.

Les recettes et les dépenses, à l'exception des dépenses de personnel, en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis ont été comptabilisées aux taux de change opérationnels des Nations Unies en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change apparaissent:

- i) En cas d'achat de monnaies autres que le dollar, par suite des différences entre le taux du marché et le taux de change des Nations Unies;
- ii) En cas de réévaluation des avoirs en monnaies autres que le dollar, quand le taux de change des Nations Unies est modifié.

Ces différences sont portées au crédit ou au débit des Services de soutien dans l'état des dépenses.

La partie des dépenses de personnel qui est calculée sur la base de la monnaie du pays du Siège est imputée au taux de change utilisé pour le budget. Les gains ou les pertes résultant de la différence entre le taux de change du budget et les taux en vigueur au moment du paiement sont portés au crédit ou au débit de la Réserve spéciale.

5. Comptabilité de caisse/comptabilité d'exercice

Les concepts utilisés pour établir ces états financiers combinent la comptabilité d'exercice et le système dit de la comptabilité de caisse.

En ce qui concerne le Programme ordinaire, le traitement spécifique des principales catégories de recettes et de dépenses est décrit ci-après:

a) Les contributions sont les contributions statutaires des Etats Membres, nettes de l'impôt national (contributions du personnel) perçu sur leurs ressortissants employés par le Programme. Les contributions des Etats Membres sont comptabilisées comme des sommes à recevoir quand elles deviennent exigibles, les sommes correspondantes étant créditées à l'excédent mis en réserve, et elles sont considérées comme des recettes une fois perçues. Les contributions non recouvrées sont comprises dans l'excédent mis en réserve.

Les contributions des pays qui deviennent membres durant l'exercice sont comptabilisées dans les recettes accessoires.

b) Les recettes accessoires sont comptabilisées suivant la règle de la comptabilité de caisse, sauf pour les intérêts bancaires et les revenus des placements qui sont comptabilisés sur la base de la comptabilité d'exercice.

c) Les dépenses, en dehors des dépenses de personnel, comprennent:

- i) Les décaissements au titre du budget de l'exercice en cours;
- ii) Les engagements non liquidés définis comme étant les engagements probables résultant par exemple de la passation de contrats ou de commandes à caractère impératif;
- iii) Les décaissements comportant des montants dépassant ceux qui ont été enregistrés durant l'exercice précédent comme engagements non liquidés.

Les contributions aux fonds fiduciaires et les recettes au titre des dépenses d'appui sont enregistrées sur la base de la règle de la comptabilité de caisse. Les dépenses afférentes aux fonds fiduciaires sont imputées suivant la règle de la comptabilité de caisse, à moins que les accords avec les donateurs n'en disposent autrement.

Le coût de l'équipement appartenant au Programme et aux fonds fiduciaires est imputé aux dépenses au moment de l'achat. Il figure dans l'état des avoirs et des engagements à la valeur nominale de 1 dollar.

6. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel au titre du Programme ordinaire sont imputées aux programmes et aux projets du PCT à des taux standards préétablis qui sont ajustés en fin d'exercice pour refléter les dépenses effectives en dollars calculées au taux de change utilisé pour le budget. Les dépenses de personnel au titre des fonds fiduciaires sont imputées aux projets correspondants à leur valeur effective en dollars au moment où elles sont encourues. Les dépenses

de personnel au titre des frais de soutien sont imputées aux programmes à des taux standards préétablis qui sont ajustés en fin de période pour refléter les dépenses effectives en dollars aux taux de change applicables les mois où les dépenses ont été encourues.

Les indemnités (traitements) à verser au personnel des services généraux à la cessation de service sont couvertes à raison de 50 pour cent dans le cas du Programme ordinaire et intégralement dans le cas des fonds fiduciaires et des frais de soutien. Les indemnités de cessation de service autres que les traitements sont toutefois imputées au moment où elle sont versées. Les indemnités de rapatriement au titre des fonds fiduciaires sont intégralement couvertes.

ETAT I

PROGRAMME ORDINAIRE
VINGT-SEPTIEME EXERCICE FINANCIER 1986-87
OUVERTURES DE CREDITS, VIREMENTS ET DEPENSES a/
POUR LA PERIODE PRENANT FIN LE 31 DECEMBRE 1987

Chapitre	Titre	Ouvertures de crédits 1986-87			Dépenses, y compris les engagements non liquidés au 31 décembre 1987 b/	Solde des ouvertures de crédit reporté sur 1988-89 c/	Solde non dépensé des ouvertures de crédit au 31 décembre 1987	
		Votés par la Conférence Résolution 8/85	Virements au fonds de péréquation des impôts	Autres virements budgétaires (net)				Budget amendé
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	
1	Politique et direction générales	31 542 000	-	-	31 542 000	29 763 360	-	1 778 640
2	Programmes techniques et économiques	198 924 000	-	-	198 924 000	182 372 030	-	16 551 970
3	Programmes de soutien du développement	72 541 000	-	-	72 541 000	68 628 610	-	3 912 390
4	Programmes de coopération technique d/	61 421 000	-	-	61 421 000	33 656 810	27 764 190	-
5	Services de soutien	57 406 000	-	400 000	57 806 000	57 763 326	-	42 674
6	Charges communes	14 566 000	-	-	14 566 000	13 239 715	-	1 326 285
7	Imprévus	600 000	-	(400 000)	200 000	-	-	200 000
	Budget opérationnel Total effectif	437 000 000	-	-	437 000 000	385 423 851 e/	27 764 190	23 811 959
8	Virement au fonds de péréquation des impôts	62 200 000	(62 200 000)	-	-	-	-	-
		\$ 499 200 000	(62 200 000)	-	437 000 000	385 423 851	27 764 190	23 811 959

a/ Les dépenses de personnel sont indiquées sur la base du taux de change utilisé dans le budget (1 760 livres = 1 dollar E.-U.); les gains ou pertes de change réalisés sur les dépenses de personnel sont virés au Compte de réserve spéciale conformément à la résolution de la Conférence 27/77. En 1986-87, des pertes nettes atteignant 31 248 666 dollars ont été inscrites au crédit du Compte de réserve spécial (Tableau 3.5).

b/ Les dépenses au titre des chapitres 2 et 3 comprennent le coût estimatif du soutien du programme de terrain pour les programmes ci-après:

	\$
Programme des Nations Unies pour le développement	4 999 132
Programme alimentaire mondial	320 751
Fonds fiduciaires	4 077 853
	<u>9 397 736</u>

Le soutien supplémentaire fourni au titre d'autres chapitres sera déterminé séparément par application du système de comptabilité des prix de revient (voir paragraphe 9 du rapport du Directeur général).

c/ Conformément à l'article 4.3 du Règlement financier, les fonds non engagés au titre du Programme de coopération technique seront reportés sur l'exercice 1988-89.

d/ Pour les renseignements détaillés sur les projets, voir Annexe 1.1.

e/ Comprend 3 932 000 dollars de dépenses afférentes au contrat FINSYS/PERSYS virés du compte des dépenses d'appui (Tableau 3.4) au Programme ordinaire, comme notifié au Comité financier à sa 62ème session (mai 1988) (FC 62/4(a)).

TABLEAU 1.1

OUVERTURES DE CREDITS (AMENDEES) ET DEPENSES BUDGETAIRES PAR PROGRAMME a/
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87
(Milliers de dollars)

<u>Chapitre</u>	<u>Titre</u>	<u>Ouvertures de crédits budgétaires 1986-87 amendées</u>	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés au 31 décembre 1987 b/</u>	<u>Solde au 31 décembre 1987</u>
1.	POLITIQUE ET DIRECTION GENERALES			
	Organes directeurs	11 922	11 295	627
	Politique, direction et planification	8 071	7 630	441
	Questions juridiques	3 288	3 036	252
	Liaison	8 261	7 802	459
		<u>31 542</u>	<u>29 763</u>	<u>1 779</u>
		=====	=====	=====
2.	PROGRAMMES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES			
	<u>Agriculture</u>			
	Ressources naturelles	14 607	13 450	1 157
	Cultures	24 470	21 361	3 109
	Elevage	14 364	12 886	1 478
	Recherche	10 537	10 155	382
	Développement rural	24 650	22 668	1 982
	Nutrition	13 176	12 300	876
	Information et analyse	21 224	19 957	1 267
	Politique	25 112	22 081	3 031
	Gestion du programme	6 958	7 057	(99)
		<u>155 098</u>	<u>141 915</u>	<u>13 183</u>
		-----	-----	-----
	<u>Pêches</u>			
	Information	3 528	4 787	(1 259)
	Exploitation et utilisation	12 470	10 548	1 922
	Politique	6 014	5 511	503
	Gestion du programme	4 032	3 453	579
		<u>26 044</u>	<u>24 299</u>	<u>1 745</u>
		-----	-----	-----
	<u>Forêts</u>			
	Ressources et environnement	2 856	3 650	(794)
	Industrie et commerce	2 989	2 496	493
	Investissement et institutions	4 942	4 778	164
	Développement rural	3 490	2 055	1 435
	Gestion du programme	3 505	3 179	326
		<u>17 782</u>	<u>16 158</u>	<u>1 624</u>
		-----	-----	-----
		<u>198 924</u>	<u>182 372</u>	<u>16 552</u>
		=====	=====	=====

TABLEAU 1.1
(suite)

Chapitre	Titre	Ouvertures de crédits budgétaires 1986-87 amendées	Dépenses, y compris les engagements non liquidés au 31 décembre 1987 b/	Solde au 31 décembre 1987
3.	PROGRAMMES DE SOUTIEN DU DEVELOPPEMENT			
	Planification du programme de terrain et liaison	5 187	4 687	500
	Investissement	20 031	17 543	2 488
	Programmes spéciaux:			
	Campagne mondiale contre la faim/			
	Action pour le développement	1 701	1 532	169
	Bourses (André Mayer)	365	287	78
	Représentants de la FAO	44 573	43 903	670
	Gestion du programme	684	677	7
		<u>72 541</u>	<u>68 629</u>	<u>3 912</u>
4.	PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE c/	61 421	33 657	27 764
5.	SERVICES DE SOUTIEN			
	<u>Information et documentation</u>			
	Information du public	8 090	7 728	362
	Bibliothèque	4 429	3 945	484
	Systèmes documentaires	2 728	2 665	63
	Publications	3 388	3 111	277
		<u>18 635</u>	<u>17 449</u>	<u>1 186</u>
	<u>Administration</u>	<u>37 535</u>	<u>38 734</u> d/	<u>(1 199)</u>
	<u>Gestion du programme</u>	<u>1 636</u>	<u>1 580</u>	<u>56</u>
		<u>57 806</u>	<u>57 763</u>	<u>43</u>
		=====	=====	=====
6.	CHARGES COMMUNES	14 566	13 240	1 326
7.	IMPREVUS	200	-	200
	TOTAL	<u>437 000</u>	<u>385 424</u>	<u>51 576</u> ^{e/}
		=====	=====	=====

a/ Les dépenses de personnel sont indiquées sur la base du taux de change utilisé dans le budget (1 760 liras = 1 dollar E.-U.); les gains ou pertes de change réalisés sur les dépenses de personnel sont virés au Compte de réserve spécial conformément à la Résolution de la Conférence 27/77. En 1986-87 des pertes nettes atteignant 31 248 666 dollars ont été inscrites au débit du Compte de réserve spécial (Tableau 3.5).

b/ Les dépenses au titre des chapitres 2 et 3 comprennent le coût estimatif du soutien du programme de terrain pour les programmes ci-après:

Programme des Nations Unies pour le développement	\$	4 999 132
Programme alimentaire mondial	\$	320 751
Fonds fiduciaires	\$	4 077 853
	\$	<u>9 397 736</u>

Le soutien supplémentaire fourni au titre d'autres chapitres sera déterminé séparément par application du système de comptabilité des prix de revient (voir paragraphe 9 du rapport du Directeur général).

c/ Pour des renseignements détaillés sur les projets voir Annexe 1.1.

d/ La perte nette de 3 268 329 dollars enregistrée sur les opérations de change pendant l'exercice est comprise dans ce chiffre.

	Milliers de dollars
e/ Solde des crédits (Etat I)	23 812
Fonds non engagés du Programme de coopération technique, reportés sur l'exercice 1988/89.	27 764
	\$ <u>51 576</u>

ETAT II

PROGRAMME ORDINAIRE
VINGT-SEPTIEME EXERCICE FINANCIER 1986-87
RECETTES ET DEPENSES DU FONDS GENERAL
POUR LA PERIODE PRENANT FIN LE 31 DECEMBRE 1987

<u>RECETTES</u>	\$	\$	\$	<u>DEPENSES</u>	\$
Contributions reçues des Etats Membres (Tableau 3.1.1)			326 333 990	Dépenses (Etat I)	385 423 851
Recettes accessoires:				Fonds non engagés du Programme de coopération technique au titre de 1986-87 reportés sur 1988-89 (Etat I)	27 764 190
Intérêts des fonds placés ou déposés en banque	35 470 315				
A déduire: Versé à des fonds fiduciaires	(14 275 234)				
Versé au fonds des indemnités de départ	(1 877 656)				
Paiements divers	<u>(1 000 965)</u>	18 316 460		Déficit du compte de réserve spécial	9 398 666
Solde non engagé 1984-85 devenu caduc Programme de Coopération technique		6 823 781			
Remboursement de dépenses d'exercices précédents		1 773 340			
Obligations accumulées au cours d'exercices précédents et devenues caduques		5 336 195			
Versement du Groupement d'achat du personnel		73 795 a/			
Location d'installations de conférences et de bureaux		1 831 327 b/			
Parts de l'excédent de trésorerie auxquelles des Etats Membres ont renoncé		1 574 542			
Recettes diverses		<u>435 244</u>	36 164 684		
Virement du solde du Fonds de roulement			13 257 950		
Excédent des dépenses et des fonds non engagés du Programme de coopération technique reportés au 31 décembre 1987 sur les recettes et le Fonds de roulement			<u>46 830 083</u>		
			\$ <u>422 586 707</u>		\$ <u>422 586 707</u>

a/ 1/2 pour cent du chiffre d'affaires du Groupement d'achat du personnel (sauf essence et huile moteur).

b/ Recettes nettes perçues pour l'utilisation par des organisations extérieures des installations de conférences et bureaux de la FAO.

PROGRAMME ORDINAIRE
VINGT-SEPTIEME EXERCICE FINANCIER 1986-87
ETAT DES AVOIRS ET ENGAGEMENTS AU 31 DECEMBRE 1987

<u>AVOIRS</u>	\$	\$	<u>ENGAGEMENTS</u>	\$
<u>Liquidités</u>			Sommes à payer	43 013 667
Espèces en banque, en caisse ou en cours de transfert	9 307 721		Engagements non liquidés	29 746 543
Dépôts bancaires et comptes portant intérêts	<u>152 859 532</u>	162 167 253	Fonds non engagés de l'ouverture de crédit de 1986-87 en faveur du Programme de coopération technique, reportés sur 1988-89	27 764 190
<u>Sommes à recevoir</u>			Fonds fiduciaires	114 234 703
Contributions dues par les Etats Membres:			Fonds divers (Tableau 3.4)	72 008 024
Contributions exigibles et non versées (Tableau 3.1.1)	93 516 494		Compte de réserve spéciale (Tableau 3.5)	-
Arriérés de contributions payables par tranches (Tableau 3.1.1)	<u>360 363</u>		Fonds de roulement (Tableau 3.5)	-
	<u>93 876 857</u>			
		93 876 857 <u>a/</u>	Excédent mis en réserve, représentant le montant des contributions non payées par les Etats Membres, les montants dus au titre des avances au Fonds de roulement et la valeur comptable du matériel, du mobilier et des véhicules appartenant à la FAO	93 876 858 <u>a/</u>
Intérêts échus	2 000 838			
Autres sommes à recevoir	<u>23 617 234</u>	25 618 072		
<u>Placements</u>				
Placements à la valeur d'achat plus intérêts échus:			Excédent des dépenses et des fonds non engagés du Programme de coopération technique reportés au 31 décembre 1987 sur les recettes et le Fonds de roulement	(46 830 083) <u>a/b/</u>
Fonds de réserve du plan d'indemnisation (valeur au prix du marché au 31 décembre 1987: 19 012 591 dollars)	17 356 004			
Fonds des indemnités de départ (valeur au prix du marché au 31 décembre 1987: 37 727 605 dollars)	<u>34 795 715</u>	52 151 719		
<u>Immobilisations</u>				
Valeur comptable du matériel, du mobilier et des véhicules appartenant à la FAO		<u>1</u>		
	\$ <u>333 813 902</u>			\$ <u>333 813 902</u>

a/ Se reporter au paragraphe 7 du rapport du Directeur général et à l'annexe y relative, montrant aux fins de comparaison quels auraient été les résultats financiers de l'exercice biennal si les contributions avaient été comptabilisées sur la base de l'exercice.

b/ Le recouvrement des contributions restant dues (93 876 857 dollars) aurait permis d'absorber entièrement ce montant (46 830 083 dollars), et il en aurait résulté un excédent de recettes sur les dépenses.

TABLEAU 3.1.1

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRESETAT DES CONTRIBUTIONS REÇUES ET RESTANT DUES AU
31 DECEMBRE 1987

	<u>Contributions exigibles et non réglées a/</u> \$	<u>Arriérés de contributions payables par tranches b/</u> \$	<u>Total</u> \$
Solde dû au 1er janvier 1986	23 912 034	298 813	24 210 847
Barème des contributions 1986-87 <u>c/</u> (après correction pour tenir compte du Fonds de péréquation des impôts)	(127 608)	127 608	-
	<u>397 150 000</u>	-	<u>397 150 000</u> <u>d/</u>
	420 934 426	<u>426 421</u>	421 360 847
Contributions reçues en 1986-87	<u>(327 417 932)</u>	<u>(66 058)</u>	<u>(327 483 990)</u> <u>e/</u>
Solde dû au 31 décembre 1987	\$ 93 516 494 =====	360 363 =====	93 876 857 =====

a/ Des renseignements ventilés par pays et par année de contribution figurent au Tableau 3.1.2

b/ Des renseignements ventilés par pays et par date de paiement par tranches figurent au Tableau 3.1.3.

c/ Guyana et Antigua (voir tableau 3.1.3).

d/ Montant brut des contributions pour 1986-87 \$ 458 200 000
Plan d'imposition du personnel (62 200 000)
Crédit supplémentaire au titre du Plan d'imposition du personnel pour couvrir le coût des remboursements d'impôts aux fonctionnaires ressortissants d'un Etat Membre

\$ 1 150 000
397 150 000
=====

e/ Les contributions reçues en 1986-87 ont été portées au crédit des postes suivants:

Recettes provenant des contributions (Etat II) \$ 326 333 990

Fonds de péréquation des impôts (Tableau 3.4, note de bas de page f/) \$ 1 150 000
327 483 990
=====

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES

CONTRIBUTIONS EXIGIBLES ET NON REGLEES AU 31 DECEMBRE 1987

(NON COMPRIS LES ARRIERES DE CONTRIBUTIONS PAYABLES PAR TRANCHES) a/

Etat Membre	1984 et années antérieures				1987			Solde dû au 31 décembre 1987
	1985	1986	1987	1987	1987	1987	\$	
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	19 800	19 800 a/		19 800	
Argentine	-	299 891	1 702 800				2 002 691	
Bolivie	-	-	16 324				16 324	
Brésil	-	-	3 249 628				3 249 628	
Burkina Faso	-	-	154				154	
Burundi	3 476	19 800	19 800				56 999	
Cameroun	-	-	9 886				9 886	
Cap-Vert	-	19 800	19 800				39 600	
République centrafricaine	-	12 201	19 800				32 001 b/	
Tchad	-	-	19 800				19 800 b/	
Comores	-	-	19 800				19 800 b/	
Congo	-	-	17 693				17 693	
Côte d'Ivoire	-	-	64 797				64 797	
Cuba	-	167 749	217 800				385 549	
Kampuchea démocratique	54 966	19 800	19 800				110 819 b/	
République dominicaine	-	79 200	79 200				204 935	
Equateur	-	-	7 578				7 578	
El Salvador	-	-	16 324				16 324	
Guinée équatoriale	-	19 800	19 800				51 234	
Gabon	-	16 899	39 600				56 499	
Gambie	-	-	594				594	
Grenade	-	9 496	11 739				21 235	
Guatemala	3 980	39 600	39 600				83 180	

Tableau 3.1.2 (suite)

Etat Membre	1984 et années antérieures		1985	1986	1987	Solde dû au 31 décembre 1987	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Guinée-Bissau	-	-	-	19 408	19 800	39 208	a/
Guyana	-	-	-	-	19 800	19 800	
Iran	166 411	1 093 723	1 342 000	1 386 000	1 386 000	3 988 134	
Iraq	-	-	-	-	275 630	275 630	
Israël	-	-	-	-	277 335	277 335	
Libéria	-	-	-	12 713	19 800	32 513	
Libye	-	-	-	567 990	613 800	1 181 790	
Madagascar	1 467	-	-	19 800	19 800	41 067	
Malaisie	-	-	-	-	38 234	38 234	
Mali	-	-	-	-	9 741	9 741	
Mauritanie	-	14 519	19 800	19 800	19 800	54 119	
Maurice	-	-	-	-	14 015	14 015	
Mexique	-	-	-	-	1 730 364	1 730 364	
Mozambique	-	-	-	-	16 324	16 324	b/
Nicaragua	-	-	-	-	-	-	
Nigéria	-	223 767	455 400	455 400	455 400	1 134 567	
Paraguay	-	16 253	19 800	19 800	19 800	55 853	
Pérou	1 000	26 259	158 400	158 400	158 400	344 059	
Philippines	-	25 757	27 249	27 249	27 264	80 270	
Pologne	-	-	1 020 205	1 020 205	1 722 600	2 742 805	
Qatar	-	-	-	-	79 200	79 200	
Roumanie	911 861	373 824	455 400	455 400	455 400	2 196 485	
Sao Tomé-et-Principe	-	11 566	19 800	19 800	19 800	51 166	
Arabie saoudite	-	-	-	-	668 116	668 116	
Sénégal	-	-	-	2 146	19 800	21 946	
Seychelles	-	-	-	-	16 324	16 324	
Sierra Leone	-	-	-	16 324	19 800	36 124	
Iles Salomon	-	-	-	-	19 800	19 800	
Somalie	-	-	-	19 800	19 800	39 600	
St-Christophe et Nevis	-	9 378	-	-	19 800	29 178	
Sainte Lucie	-	-	-	17 551	19 800	37 351	

Tableau 3.1.2 (fin)

Etat Membre	1984 et années antérieures				1987			Solde dû au 31 décembre 1987
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Suriname	-	11 634	19 800	19 800	19 800	19 800	51 234	
Syrie	23 412	-	79 200	79 200	79 200	79 200	181 812	
Tanzanie	-	-	16 476	16 476	19 800	19 800	36 276	
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	12 862	12 862	12 862	
Turquie	-	-	589 266	589 266	772 200	772 200	1 361 466	
Ouganda	429	6 253	19 800	19 800	19 800	19 800	46 282	
Emirats arabes unis	-	-	310 160	310 160	376 200	376 200	686 360	
Etats-Unis d'Amérique	-	14 343	17 320 869	17 320 869	50 075 000	50 075 000	67 410 212	
Venezuela	-	-	-	-	1 077 397	1 077 397	1 077 397	
Yougoslavie	-	-	-	-	894 355	894 355	894 355	
	\$	1 167 002	1 915 621	23 253 593	67 180 278	67 180 278	93 516 494	

a/ Figure au Tableau 3.1.3

b/ Compte tenu des montants exigibles ou des arriérés de contributions payables par tranches au 31 décembre 1987, comme indiqué dans les colonnes 10 et 11 du Tableau 3.1.3, le montant des contributions des Etats Membres exigibles et non réglées se répartit comme suit:

Antigua-et-Barbuda	\$	75 156
République centrafricaine		59 219
Tchad		101 770
Comores		61 561
Kampuchea démocratique		123 672
Guyana		85 900
Nicaragua		3 881
Paraguay		127 078

Tableau 3.1.3

CONTRIBUTIONS DES ETATS MEMBRES
ARRIERES DE CONTRIBUTIONS PAYABLES PAR TRANCHES AU 31 DECEMBRE 1987

Etat Membre	Résolution de la Conférence	Solde restant dû au 1er janvier 1986					Versé en 1986-87					
		Arriérés	Tranches exigibles 1986	Tranches exigibles 1987	Tranches exigibles les années suivantes	Virements autorisés par la Conférence	Arriérés	Tranches exigibles 1986	Tranches exigibles 1987	Tranches exigibles les années suivantes	Arriérés	Tranches exigibles les années suivantes
		(1) \$	(2) \$	(3) \$	(4) \$	(5) \$	(6) \$	(7) \$	(8) \$	(9) \$	(10) \$	(11) \$
Antigua-et-Barbuda	14/87 ^{a/}	-	-	-	-	61 508	-	-	6 152	-	-	55 356
République centrafricaine	16/81	-	6 804	6 805	20 413	-	-	6 804	-	-	6 805	20 413
Tchad	18/85	-	10 248	10 248	71 740	-	-	10 248	18	-	10 230	71 740
Comores	13/83	589	7 008	7 007	35 039	-	589	7 008	286	-	6 721	35 039
Kampuchea démocratique	-	20 765	6 426	6 427	6 426	-	20 765	6 426	-	-	6 427	6 426
Guyana	15/87 ^{b/}	-	-	-	-	66 100	-	-	-	-	-	66 100
Nicaragua	19/79	-	3 881	3 881	3 881	-	-	3 881	3 881	-	-	3 881
Paraguay	19/85	-	7 122	7 123	56 980	-	-	-	-	-	14 245	56 980
		<u>21 354</u>	<u>41 489</u>	<u>41 491</u>	<u>194 479</u>	<u>127 608</u>	<u>21 354</u>	<u>34 367</u>	<u>10 337</u>	<u>-</u>	<u>44 428</u>	<u>315 935</u>
Total Tableau 3.1.1			<u>298 813</u>			<u>127 608</u>		<u>66 058</u>			<u>360 363</u>	

^{a/} Conformément à l'autorisation accordée par la Conférence à sa vingt-quatrième session, le gouvernement doit régler ses arriérés de contributions (1986 et années antérieures) en dix tranches annuelles égales de 6 151 dollars chacune, la première étant payable en 1987, et verser simultanément les contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

^{b/} Conformément à l'autorisation accordée par la Conférence à sa vingt-quatrième session, le gouvernement doit régler ses arriérés de contributions (1986 et années antérieures) en dix tranches annuelles égales de 6 610 dollars chacune, la première étant payable en 1988, et verser simultanément les contributions courantes durant l'année civile à laquelle elles se rapportent.

TABLEAU 3.1.4

REPARTITION DES EXCEDENTS DE L'EXERCICE 1984-85 ENTRE LES ETATS MEMBRES

Etats Membres	Barème des contributions 1984-85	Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie libéré 1984-85	Montants affectés au Fonds de roulement conformément à la Résolution 18/81	Montants affectés le 1er janv. 1987 conformé- ment à l'art. 6.1(b) du Règlement financier
	%	\$	\$	\$
Afghanistan	.01	3.476 (a)		3.476
Albanie	.01	3.476		3.476
Algérie	.16	55.613		55.613
Angola	.01	3.476 (c)		3.476
Antigua-et-Barbuda	.01	3.476	1.325	2.151
Argentine	.86	298.919		298.919
Australie	1.90	660.404		660.404
Autriche	.91	316.299		316.299
Bahamas	.01	3.476 (a)		3.476
Bahreïn	.01	3.476		3.476
Bangladesh	.04	13.903		13.903
Barbade	.01	3.476		3.476
Belgique	1.55	538.750		538.750
Belize	.01	3.476 (a)		3.476
Bénin	.01	3.476 (a)		3.476
Bhoutan	.01	3.476		3.476
Bolivie	.01	3.476		3.476
Botswana	.01	3.476 (a)		3.476
Brésil	1.68	583.936		583.936
Bulgarie	.22	76.468		76.468
Burkina Faso	.01	3.476		3.476
Birmanie	.01	3.476		3.476
Burundi	.01	3.476		3.476
Cameroun	.01	3.476		3.476
Canada	3.72	1.293.001		1.293.001
Cap-Vert	.01	3.476		3.476
République centrafricaine	.01	3.476		3.476
Tchad	.01	3.476		3.476
Chili	.08	27.806		27.806
Chine	1.06	368.436 (a)		368.436
Colombie	.13	45.185 (a)		45.185
Comores	.01	3.476		3.476
Congo	.01	3.476		3.476
Iles Cook		(d)		0
Costa Rica	.02	6.951 (a)		6.951
Côte d'Ivoire	.04	13.903		13.903
Cuba	.11	38.234		38.234
Chypre	.01	3.476 (a)		3.476
Tchécoslovaquie	.92	319.774		319.774

TABLEAU 3.1.4
(suite)

Etats Membres	Barème des contributions	Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie libéré	Montants affectés au Fonds de roulement conformément à la Résolution 18/81	Montants affectés le 1er janv. 1987 conformément à l'art. 6.1(b) du Règlement financier
	1984-85	1984-85		
	%	\$	\$	\$
Kampuchea démocratique	.01	3.476		3.476
Corée, Rép. pop. dem. de	.06	20.855 (a)		20.855
Danemark	.91	316.299		316.299
Djibouti	.01	3.476		3.476
Dominique	.01	3.476 (a)		3.476
République dominicaine	.04	13.903		13.903
Equateur	.02	6.951		6.951
Egypte	.08	27.806		27.806
El Salvador	.01	3.476		3.476
Guinée équatoriale	01	3.476		3.476
Ethiopie	01	3.476		3.476
Fidji	01	3.476		3.476
Finlande	58	201.597		201.597
France	7.86	2.731.987 (a)		2.731.987
Gabon	02	6.951		6.951
Gambie	01	3.476		3.476
Allemagne				
Rép. féd. d'	10.31	3.583.560		3.583.560
Ghana	02	6.951		6.951
Grèce	48	166.839		166.839
Grenade	01	3.476		3.476
Guatemala	02	6.951		6.951
Guinée	01	3.476		3.476
Guinée-Bissau	01	3.476		3.476
Guyana	01	3.476		3.476
Haïti	01	3.476 (a)		3.476
Honduras	01	3.476 (a)		3.476
Hongrie	28	97.323		97.323
Islande	04	13.903 (a)		13.903
Inde	43	149.460 (a)		149.460
Indonésie	16	55.613		55.613
Iran	70	243.307		243.307
Iraq	15	52.137		52.137
Irlande	22	76.468		76.468
Israël	28	97.323		97.323
Italie	4.52	1.571.066 (c)		1.571.066
Jamaïque	02	6.951		6.951
Japon	12.46	4.330.859 (b)		4.330.859
Jordanie	01	3.476 (a)		3.476
Kenya	01	3.476		3.476
Corée, Rép. de	22	76.468		76.468

TABLEAU 3.1.4

(suite)

Etats Membres	Barème des contributions 1984-85	Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie libéré 1984-85	Montants affectés au Fonds de roulement conformément à la Résolution 18/81	Montants affectés le 1er janv. 1987 conformé- ment à l'art. 6.1(b) du Règlement financier
	%	\$	\$	\$
Koweït	.30	104.274		104.274
Laos	.01	3.476		3.476
Liban	.02	6.951		6.951
Lesotho	.01	3.476		3.476
Libéria	.01	3.476		3.476
Libye	.31	107.750		107.750
Luxembourg	.07	24.330		24.330
Madagascar	.01	3.476		3.476
Malawi	.01	3.476		3.476
Malaisie	.11	38.234 (a)		38.234
Maldives	.01	3.476		3.476
Mali	.01	3.476		3.476
Malte	.01	3.476 (a)		3.476
Mauritanie	.01	3.476		3.476
Maurice	.01	3.476		3.476
Mexique	1.06	368.436		368.436
Mongolie	.01	3.476		3.476
Maroc	.06	20.855		20.855
Mozambique	.01	3.476		3.476
Namibie	.01	3.476		3.476
Népal	.01	3.476		3.476
Pays-Bas	2.15	747.299 (a)		747.299
Nouvelle-Zélande	.31	107.750		107.750
Nicaragua	.01	3.476		3.476
Niger	.01	3.476 (a)		3.476
Nigéria	.23	79.943		79.943
Norvège	.62	215.500		215.500
Oman	.01	3.476		3.476
Pakistan	.07	24.330		24.330
Panama	.02	6.951		6.951
Papouasie Nouvelle-Guinée	.01	3.476		3.476
Paraguay	.01	3.476		3.476
Pérou	.08	27.806		27.806
Philippines	.11	38.234		38.234
Pologne	.87	302.395		302.395
Portugal	.22	76.468		76.468
Qatar	.04	13.903		13.903
Roumanie	.23	79.943		79.943
Rwanda	.01	3.476 (a)		3.476
Saint Christophe-et- Nevis	.01	3.476		3.476
Sainte-Lucie	.01	3.476		3.476

TABLEAU 3.1.4
(suite)

Etats Membres	Barème des contributions 1984-85	Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie libéré 1984-85	Montants affectés au Fonds de roulement conformément à la Résolution 18/81	Montants affectés le 1er janv. 1987 conformé- ment à l'art. 6.1(b) du Règlement financier
	%	\$	\$	\$
Saint-Vincent et Grenadines	.01	3.476		3.476
Samoa	.01	3.476		3.476
Sao Tomé-et-Principe	.01	3.476		3.476
Arabie saoudite				
Royaume d'	1.04	361.484		361.484
Sénégal	.01	3.476		3.476
Seychelles	.01	3.476		3.476
Sierra Leone	.01	3.476		3.476
Iles Salomon			(d)	0
Somalie	.01	3.476		3.476
Espagne	2.33	809.864		809.864
Sri Lanka	.01	3.476		3.476
Soudan	.01	3.476		3.476
Suriname	.01	3.476		3.476
Swaziland	.01	3.476		3.476
Suède	1.59	552.654		552.654
Suisse	1.33	462.283		462.283
Syrie	.04	13.903		13.903
Tanzanie	.01	3.476 (a)		3.476
Thaïlande	.10	34.758		34.758
Togo	.01	3.476		3.476
Tonga	.01	3.476		3.476
Trinité-et-Tobago	.04	13.903		13.903
Tunisie	.04	13.903		13.903
Turquie	.39	135.556		135.556
Ouganda	.01	3.476		3.476
Emirats arabes unis	.19	66.040		66.040
Royaume-Uni	5.64	1.960.357		1.960.357
Etats-Unis d'Amérique	25.00	8.689.525		8.689.525
Uruguay	.05	17.379 (a)		17.379
Vanuatu	.01	3.476		3.476
Venezuela	.66	229.403		229.403
Viet Nam	.02	6.951		6.951
Rép. arabe du Yémen	.01	3.476		3.476
Yémen Rép. pop. dém. du	.01	3.476		3.476
Yougoslavie	.56	194.545		194.545

TABLEAU 3.1.4
(fin)

Etats Membres	Barème des contributions 1984-85	Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie libéré 1984-85	Montants affectés au Fonds de roulement conformément à la Résolution 18/81	Montants affectés le 1er janv. 1987 conformé- ment à l'art. 6.1(b) du Règlement financier
		%	\$	\$
Zaïre	.01	3.476		3.476
Zambie	.01	3.476		3.476
Zimbabwe	.02	6.951		6.951
Total général	100.00	34.758.101	1.325	34 756 776

- Notes:
- a) Etat Membre qui a renoncé temporairement à sa part de l'excédent de trésorerie - 4 188 353 dollars e/.
 - b) Etat Membre qui a renoncé partiellement et temporairement à sa part de l'excédent de trésorerie - 3 374 293 dollars e/.
 - c) Etat Membre qui a renoncé définitivement à sa part de l'excédent de trésorerie - 1 574 542 dollars (Etat II).
 - d) Nouvel Etat Membre (Exercice 1984-85).
 - e) Le montant total de 7 562 646 dollars auquel les Etats Membres ont renoncé temporairement au titre de leur part de l'excédent de trésorerie figure dans les sommes à payer (Tableau III).

OPERATIONS DU PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE

CREDITS BUDGETAIRES 1984-85
 POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87

RECETTES

\$ Solde des fonds non engagés,
 reporté au 1er janvier 1986
 conformément à l'Article 4.3
 du Règlement financier

45 605 629

DEPENSES

\$

Dépenses, y compris les engagements
 non liquidés souscrits en 1986-87

38 781 848

Fonds provenant des ouvertures de
 crédits non engagés au 31
 décembre 1987, virés aux recettes
 accessoires (Etat II)

6 823 781

\$ 45 605 629
 =====

\$ 45 605 629
 =====

FONDS FIDUCIAIRES
FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER 1986	1986	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE 1987	1987
AUSTRALIE	2 255 312	1 323 393	493 563	921 034	1 223 013	1 920 221		
AUTRICHE	110 420	158 564	31 172	48 643	81 501	170 020		
BAHAMAS	34 758	245 000		362 373	45 423	120 030		
BANGLADESH	24 062	795	24 466	391				
BELGIQUE	4 832 806	3 551 360	12 524 740	6 164 818	5 805 350	8 938 738		
BENIN	98 548	28 266		2 909	7 835	59 538		
BOTSWANA	561 103	114 343	592 541	468 563	452 686	346 738		
BRESIL	321 821	72 278	815 779	175 423	443 011	591 444		
CANADA	683 404	734 268	57 861	754 185	331 546	274 080		
CHILI	305 928	987 299	884 879	783 956	848 740	547 410		
CHINE, REP. POP. DE	250 939	116 871	19 454	12 789	39 907	334 568		
COMORES	41 989	333 632	17 413	239 662	147 180	6 192		
CONGO	1 748 063	450 133	775 740	1 410 007	1 115 988	447 941		
COTE D'IVOIRE	20 399	46 880		26 481				
DANEMARK	149 535	19 773 756	10 887 655	11 568 701	10 624 268	8 318 907		
EGYPTE	6 167	112 489	1 175	29 832	71 637	18 362		
ETHIOPIE	364 346	90 279	213 565	125 292	197 742	345 156		
FINLANDE	660 538	1 730 750	2 223 605	2 125 272	1 790 301	699 320		
FRANCE	1 297 486	972 794	2 212 670	749 439	1 532 482	2 201 029		
GABON	152 378	465 942	459 607	422 387	376 775	278 765		
CAMBIE	88 742	4 160	108 263	65 482	84 700	50 983		
ALLEMAGNE, REP. FED. D'	755 877	1 042 942	1 221 923	846 142	854 304	1 320 296		
GHANA	9 428	356	554	164		10 174		
GUINEE		127				20 310		
INDE	9 374	1 644 931	234 617	214 027	438 817	1 217 330		
INDONESIE	49 430	67 766	49 643		49 843	17 710		
IRAN	90 031	3 856		67 440	26 169	278		
IRAQ	287 270	14 865		143 449	49 345	112 601		
IRLANDE	19 012	80 192	32 990	149 114	142 496	22 925		
ITALIE	19 999 416	31 358 963	2 343 791	33 727 976	33 453 104	13 478 910		
JAMAIQUE	178 429	776 418	302 007	628 148	474 651	154 055		
JAPON	1 675 099	5 348 169	5 058 284	2 230 223	3 045 791	6 805 538		
KOWEIT	405 592	1 852 107	1 048 059	701 976	899 846	1 793 936		
LESOTHO	30 359	1 721	33 072	992				
LIBERIA	11 164	35	215	10 914				
LIBYE	2 324 425	1 526 867	594 209	1 631 897	779 345	2 034 259		
MADAGASCAR	18 612	469	102 422	14 312	72 238	34 953		

FONDS FIDUCIAIRES

TABLEAU 3.3
(suite)
PAGE 2

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		RECETTES		PAIEMENTS		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER 1986	1986	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE 1987	
PROGRAMMES PARRAINES PAR LES GOUVERNEMENTS												
MALAWI				210 362								210 362
MALTE	292 221	15 508		366			300 888			2 780		4 427
MAURITANIE	1 086--	29 209		31 268			44 531			14 947		87--
MEXIQUE	394 999	98 860		1 499 144			539 331			592 821		860 851
MAROC	129 077	330 750		128 180			169 091			211 794		207 122
MOZAMBIQUE				74 022						62 208		11 814
NEPAL	344 680	105 711		640 694			268 691			549 058		273 336
PAYS-BAS	11 710 847	8 133 974		18 921 154			15 038 490			16 554 498		7 172 987
NOUVELLE-ZELANDE	10 327	343										10 670
NICARAGUA	79 865--	34 412		4 120--			5 731					55 304--
NIGER	46 998	84 754		119 246			172 144			6 275		72 579
NORVEGE	1 050 379	4 060 697		4 103 087			3 174 889			3 379 101		2 660 173
PAKISTAN	1 625 238	2 000 732		3 436 376			2 345 788			2 382 047		2 334 501
PORTUGAL	32 594	13 249--					8 412			4 347		7 051
QATAR	989	989--										
ARABIE SAOUDITE	19 933 328	21 863 032		12 102 887			18 224 783			13 057 126		22 617 338
SOMALIE	692 559	310 276		39 532			219 976			182 962		639 429
ESPAGNE	13 975	357 824		736 475			62 987			33 983		1 011 304
SRI LANKA	25 128	815		1 445			565					26 823
SOUDAN	1 221 225	24 144		190 953			387 754			471 615		576 953
SWAZILAND	4 436											4 436
SUEDE	2 510 670	4 656 342		6 701 418			5 055 652			4 862 771		3 950 007
SUISSE	3 569 137	2 859 672		3 876 373			2 977 979			3 220 633		4 106 570
TANZANIE	1 131 478	4 055 344		8 118 011			4 802 495			4 865 277		3 637 061
TRINITE-ET-TOBAGO	92 451	173 068		8 118			81 332			61 329		130 976
TUNISIE	25 172--	166 489		53 638			64 086			93 992		36 877
TURQUIE	1 107 987	871 803		3 499 936			1 138 364			1 716 478		2 624 884
EMIRATS ARABES UNIS	2 114	151 796		1 424--			169 994			5 928		23 436--
ROYAUME-UNI	14 307	50 619		155 155			62 856			102 339		54 886
ETATS-UNIS	12 371	3 683 109		869 239			2 167 121			1 488 446		909 152
URUGUAY	18 677	18 677--		116 309						103 688		12 621
YEMEN, REP. ARABE DU	787 229	1 570 381		78 409			993 781			748 093		694 235
YEMEN, REP. DEM. POP. DU	1 555 869	865 840		1 972 413			1 542 526			1 040 863		1 010 733
ZAIRE	55 663	6 998		118 993						35 689		146 565
ZAMBIE	213 512	896 648		1 734 303			975 705			1 074 346		794 412
TOTAL PROGRAMMES PARRAINES PAR LES GOUVERNEMENTS	88 007 986	132 372 812		112 718 834			127 752 154			123 161 088		82 186 390

FONDS FIDUCIAIRES

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES 1986	RECETTES 1987	PAIEMENTS 1986	PAIEMENTS 1987	SOLDE AU 31 DECEMBRE 1987
	1er JANVIER 1986	31 DECEMBRE 1986					
PROGRAMMES NON PARRAINES PAR LES GOUVERNEMENTS							
ACTIONS GEMEINSCHAFT SOLIDARISCHER WELT (ASW)			19 352				19 352
AMERICAN FREEDOM FROM HUNGER FOUNDATION, MEATS FOR MILLIONS	1 281	80	1 329		32		
FONDS ARABE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL	121 443	105 235	11 429		73 245		142 004
PROGRAMME DES PAYS ARABES DU GOLFE POUR LES ORGANISATIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ONU	2 094 217	2 829 243	1 142 311		535 071		2 378 360
ORGANISATION ARABE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (OADA)	174 185	9 971	8 976		14 542		160 612
AUSTRALIAN DEVELOPMENT ASSISTANCE BUREAU ADAB/INIP							
TRUST FUND							
COMITE AUSTRALIEN DE LA OMF	52 805	230 000	186 000		164 318		87 256
BAND AID/LIVE AID		35 282	2 010		8 524		1 716
BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BAEA)		2 072	492 148		2 072		492 148
BROT FOR THE WORLD, REA	370 549	679 880	3 021		930 120		137 393
CEHUTE CATHOLIQUE POUR LA OMF, ESPAGNE - MAMOS UNIDAS	40	40					14 063
CENTRO INTERNATIONAL COOCEVIA (COOCEVIA)	113 898	5 737	188 239		33 855		237 520
CHRISTIAN AID, RU	5 414	335	43 098		245		47 926
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (CEAO)	6 079	1 658			4 421		
CONFERENCE DES MINISTRES DE L'AGRICULTURE DES PAYS ARABES DU GOLFE	725 432	20 644	8 229		13 822		15 051
COOPERAZIONE PER LO SVILUPPO DEI PAESI EMERGENTI (COBEE)	526		40 473		56 807		719 377
DANJURCHALD, EGLISE DU DANEMARK	55 075	17	32 520		17 521		45 021
DEUTSCHE WEIHUNGSHILFE, COMITE NATIONAL ALLEMAND DE LA OMF		8 365					
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE (CEE)	10 125	154 166	224 056		148 674		201 865
PROGRAMME MANADES ET METAILES DE LA FAO	780 248	3 545 173	3 782 696		2 963 587		314 774
COMITE CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE DES ENGRAIS (OCIE)	95 861	475 669	601 532		367 259		400 412
ORGANISATION POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	329 933	516 136	669 622		602 171		378 321
GERECO NEDERLAND B.V., EX LICA FARBERGEN	181 817	121 450	89 063		151 738		81 959
ORGANISME CENTRAL PROTESTANT ALLEMAND D'AIDE AU DEVELOPPEMENT	8 222	425	129		4 074		1 922
INSTITUT MONDIAL DU FRESHFISH, FRANCE	5 123	22 533	15 770		30 922		7 389
INTERM		5 123	14 071				16 071
CONSEIL INTERNATIONAL DES RESSOURCES HYDROELECTRIQUES (CIRIC)	4 185	4 185	9 292				9 292

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER	1986	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE	1987
PROGRAMMES NON PARAINES PAR LES GOUVERNEMENTS								
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA)	1 103--			2 590--	4 949--			1 176
FOND INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)	49 793--		23 954		12 250	36 531		74 620--
ORGANISATION INTERNATIONALE DU JUTE	62 162	2 874	984		43 867	11 508		10 565
CONSEIL OLEICOLE INTERNATIONAL	147 325	6 479	46 519		127 085	79 035		5 797--
ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX (ITTO)			53 086			51 631		1 455
COMITE IRLANDAIS DE LA CACF, COMITA	78 061	26 674	6 979--		38 824	51 493		7 439
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT	412 529	17 556	214 149--		214 983	953		2 176
MASSEY FERGHON	4 081	5 321	7 319		7 319	26		
MASSEY DIVERS	170 311--	708 036	1 101 497		34 905	61 470	1	623 647
MISEROR, RFA	11 804	416	83		10 774			1 529
ORGANISME NORVEGIEN POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (NORAD)	151 044--	265 497	261 177		140 295	149 226		86 109
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES			356 710			150 850		205 860
FONDS DE L'OPEP		301 440	16 431			38 054		279 017
COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CHISS)	472 963	1 426 507	1 014 552		2 470 549	1 190 725		747 252--
FONDS SPECIAL DU SIDA POUR LE LESOIKO ADMINISTRE PAR LE FNID	24 130--	03 466	64 494		70 822	60 192		7 192--
ALTE DE L'EGLISE LUTHE SUEDOISE (DIAKONIA)	4 081	11 033	4 755			3 000		12 788
FONDATION FORD	11 332	412	331		6 000			6 075
TROCAIRE - ORGANISME CATHOLIQUE IRLANDAIS POUR LE DEVELOPPEMENT MONDIAL - IRLANDE		17 583	56 271			49 306		24 540
FONDS SPECIAL DES NATIONS UNIES POUR LES PAYS EN DEVELOPPEMENT SANS LITTORAL					2 268	5 641		9 359
FOND D'EQUIPEMENT DES NATIONS UNIES (FENU)	360 133--	2 745 302	2 958 673		2 407 042	2 286 858		649 142
FONDS DE DEVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME (UNIFEM)	14 970--	367 121	262 000		214 858	201 472		197 821
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)								
OPERATION D'URGENCE DES NATIONS UNIES (UNEO)	1 374	10 000	8 500		5 256--	22 059		3 071
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNE)	1 962 468--	4 045 823	2 894 420		2 903 775	1 051 826	1	023 174
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA SCIENCE ET LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT	168 755--	760 738	658 500		450 805	802 703		203 025--
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ARIDITE (UNFAD)	68 104	10 000			49 554	3 475		25 075
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (FNUAP)	4 862		210 700		86 522	29 054		99 984
BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA REGION SAHARA-SAHARIENNE (BRIS)	253 899--	1 845 162	1 914 000		1 346 881	2 215 495		37 113--
FONDS POUR L'ENERGIE (FNUD)	1 112 856--	3 599 233	335 389		1 290 904	2 226 851		695 989--
	55 186--	160 147	124 156		157 117	14 404		57 596

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		RECETTES		PAIEMENTS		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER	1986	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE	1987
<u>PROGRAMMES NON PARRAINES PAR LES GOUVERNEMENTS</u>												
FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DU PNUD POUR L'ASSISTANCE AUX REFUGIES EN AFRIQUE - ICARA II				450 000								12 210
FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LE PROGRAMME D'EDIFICATION DE LA NATION NAMIBIENNE	64 717	25 442	25 442	300 000			65 240					164 985
UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE D'AFRIQUE CENTRALE (UDEAC)			122 058	2 188			50 654					27 817
BUREAU DES OPERATIONS D'URGENCE EN AFRIQUE (NATIONS UNIES) (OUA)			402 000	241 000					445			257 345
ORGANISATION DES NATIONS UNIES	15 500											1 180
<u>TOTAL DES PROGRAMMES NON PARRAINES PAR LES GOUVERNEMENTS</u>	83 158	24 982 656	22 594 930	19 028 442	19 359 208	9 273 094						
<u>PROJETS MULTIDONATEURS</u>												
ETHIOPIE - SOUTIEN DES ASSOCIATIONS FEMMININES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE COLONISATION AGRICOLE	49 924	2 957	1 071		24 173							5 697
ETHIOPIE - COOPERATIVE DE SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION D'ABELA FARGOHEI	5 416	57 905	21 614		20 671							31 717
ETHIOPIE - REMISE EN ETAT DE L'AGRICULTURE DANS LA VALLEE DE WEYTO	72 056	9 992	2 703		12 546							33 920
GHANA - PROJET SAKPA SALT	36 852	1 429	644		17 783							3 425
GHANA - PROGRAMME DE PETITE AGRICULTURE ET D'INDUSTRIES ALIMENTAIRES FAMILIALES POUR LA REGION DU GRAND ACCRA			2 398									2 398
INDIE - EXPERIENCE SUR L'EDUCATION COMMUNAUTAIRE PAR LES MEDIAS EN UTTAR PRADESH	14 767	30 960	16 027		23 611							18 235
PROJET INTERREGIONAL - PROGRAMME CONJOINT FAO/OMS DE SURVEILLANCE DE LA CONTAMINATION DES DENREES ALIMENTAIRES ET DES ALIMENTS DES ANIMAUX - PHASE II (1301-76-03)	22 001											22 001
PROJET INTERREGIONAL - FIEVRE APHEUSE - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE	71 304	4 528	4 402		585							80 819
PROJET INTERREGIONAL - COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DE LA SANTE ANIMALES POUR L'ASIE, L'EXTRÊME-ORIENT ET LE PACIFIQUE SUD-OUEST	139 920	42 762	53 560		58 796							131 779
PROJET INTERREGIONAL - CRIQUET PELERIN - COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST	200 030	108 099	197 128		50 920							406 714

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		RECETTES		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER 1986	1986	1986	1987	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE 1987	
<u>PROJET MULTIDONATEURS</u>										
PROJET INTERREGIONAL - CRIQUET PELERIN - COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCE-ORIENT	562 649	198 582	251 659	75 248	200 905	736 737				
PROJET INTERREGIONAL - LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN	283 945	129 808	131 772	164 126	115 269	266 130				
PROJET INTERREGIONAL - COMMISSION EUROPEENNE DE LUTTE CONTRE LA FIEVRE APHREUSE	107 061	126 222	146 677	166 310	196 372	17 273				
PROJET INTERREGIONAL - INFORMATION SUR LES PECHES - PROJETS DE COMMERCIALISATION	446,476			446 476						
PROJET INTERREGIONAL - CONSEIL INTERNATIONAL DES RESSOURCES HYDROGRAPHIQUES	1 062 803	4 863 359	5 837 351	4 345 239	5 283 306	2 134 968				
PROJET INTERNATIONAL - SYSTEME D'INFORMATION POUR LA RECHERCHE AGRICOLE COURANNE (CARIS)	31 250	1 463	1 181	10 140	8 951	14 803				
MICRO-PROJETS - GENERAL (COCY/AD CREDITS NON AFFECTES)	50 102	43 724	29 421	25 285	289	35 799				
PROJET INTERREGIONAL - COURS CENTRAUX DE LA CAMPAGNE	15 445	10 563	8 846			9 280				
PROJET INTERREGIONAL - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA PATE ET DU PAPIER	124 503	14 585	4 451	65 555	7 229	70 755				
PROJET INTERREGIONAL - RESEAU COOPERATIF EUROPEEN DE RECHERCHES SUR L'ENERGIE RURALE, DIRIGES PAR LE BUREAU REGIONAL POUR L'EUROPE	81 337	37 298	36 701	56 351	50 618	48 367				
PROJET INTERREGIONAL - CONSULTATION D'EXPERTS SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LA PRODUCTION VIVRIERE	4 421			4 421						
MARITIMIE - SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES D'AUTO-SUFFISANCE ALPENTAIRE		13 672	27 787		20 216	21 243				
MOZAMBIQUE - REMISE EN ETAT ET DEVELOPPEMENT DES PETITES PECHERIES (SUIVIE DE CCF/MOZ/006/SHE)			665 426		623 563	41 863				
PROJET INTERREGIONAL - COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN AU PROCE-ORIENT	175 601	52 035	62 251	14 185	25 508	250 194				
REGIONAL ASIE - SOUTIEN DU PROGRAMME DE FORMATION DES AGENTS DU QUANGBENT (HUSE V)	69 818	67 450	19 075	54 908	87 435	14 000				
REGIONAL ASIE - REUNION TECHNIQUE SUD-ASIA TIQUE SUR LES FEMMES ET LE DEVELOPPEMENT	47 167	1 602	694	36 817	214	12 869				
REGIONAL ASIE - CONSULTATION SUD-ASIA TIQUE SUR LA REPONSE AU DEFI DE LA MISERE RURALE EN ASIE DU SUD	5 573	359	5 072	632	692					
REGIONAL ASIE - INFOFISH	79 857	125 335		205 192						
CONTRIBUTIONS DES GOUVERNEMENTS PARTICIPANTS			53 193		3 608	49 585				
PROCE-ORIENT - PROGRAMME DE RECHERCHES APPLIQUEES SUR LA MISE EN VALEUR DES TERRES ET DES EAUX	56 058	3 494	58 952	600						

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES 1986	RECETTES 1987	PAIEMENTS 1986	PAIEMENTS 1987	SOLDE AU	
	1er JANVIER 1986	31 DECEMBRE 1987					31 DECEMBRE 1987	31 DECEMBRE 1987
PROJETS MULTIDONATEURS								
PROCHE-ORIENT - CENTRE REGIONAL DU PALMIER ET DES DATTES	49 591	138 949	127 100	99 798	217 965	99 798	2 123	2 123
PROCHE-ORIENT - VERSION ARABE D'AGROVOC		195 220	11 246				206 466	206 466
PROCHE-ORIENT - PRODUCTION ET SANTE ANIMALES DANS LA REGION								
PROCHE-ORIENT - PHASE II	1 227 795	405 762	313 475	349 008	780 141	349 008	817 733	817 733
PROCHE-ORIENT - ASSISTANCE AU CENTRE DE TELE-ENSEIGNEMENT			18 400			13 571	4 829	4 829
UNIVERSITAIRE D'AL QUDS								
AMERIQUE LATINE - AIDE A L'ASSOCIATION LATINO-AMERICAINE DES								
ORGANISATIONS DE DEVELOPPEMENT (ALOP)	24 086	351	106		22 605		1 938	1 938
SENEGAL - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA								
ZONE DU GANDIOLAIS		201 413	97 646		201 413	87 570	10 076	10 076
SIERRA LEONE - AIDE AUX ACTIONS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE								
ENTREPRISES PAR LES ASSOCIATIONS D'AGRICULTEURS EN SIERRA LEONE	14 091	19 214	32 616		21 353	5 606	38 962	38 962
SOUFAN - CONSTRUCTION DE PUIITS PEU PROFONDS								
POUR L'IRRIGATION	102 833	4 978	3 042		48 073	37 839	24 941	24 941
TOGO - MODERNISATION DES PUIITS ET FORMATION DE								
TECHNICIENS SPECIALISES	46 855	2 416	1 722		18 926	3 469	28 598	28 598
TANZANIE - SOUTIEN AUX GROUPES DE VILLAGEOISES	2 522	2 777	7		141		121	121
ETHIOPIE - SOUTIEN DES ONG EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE LOCALE								
INITIATIVES DE REMISE EN ETAT (COMPTES DES RECETTES GENERALES)								
ETHIOPIE - DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA COOPERATIVE	1 142 482		460 708				681 774	681 774
DE SERVICES DE BOUCEA - AF. 612 BOUCEA			2 675			2 675		
ETHIOPIE - AIDE A LA PRODUCTION ALIMENTAIRE			25 011			25 011		
DES FEMMES - PROJET N° 3			85 287			85 287		
ETHIOPIE - DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LA COOPERATIVE DE SERVICES								
DE MANDALKEA - PROJET N° 4								
REGIONAL ASIE - PETITES COMMUNAUTES DE PECHEURS DU								
GOLFE DU BENGAL - CONTRIBUTION DANIDA			180 860			180 860		
REGIONAL ASIE - PETITES COMMUNAUTES DE PECHEURS DU								
GOLFE DU BENGAL - CONTRIBUTION SIDA								
SENEGAL - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DANS LA ZONE		12 430	816 565		12 430	816 565		
DU CADIOLAIS (COMPTE DES RECETTES GENERALES)								
PROJET INTERREGIONAL - CONTRIBUTION FONDS S.C. AU FONDS		7 981	7 981					
INTERNATIONAL POUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES			7 447			8 929	1 482	1 482
PROGRAMME D'AIDE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (PASA)	3 144 686	4 374 581	7 100 893		4 942 893	7 234 782	2 442 485	2 442 485
PROGRAMME DE COOPERATION FAO/PROCHE-ORIENT (NECP)	3 268 427	7 251	97 492		851 949	946 847	1 574 374	1 574 374
BUREAU DES OPERATIONS SPECIALES DE SECOURS (OSRO)	6 390 133	8 444 145	755 966		4 121 904	4 737 440	6 730 900	6 730 900

FONDS FIDUCIAIRES

TABEAU 3.3

PAGE 8

FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE AU 31 DECEMBRE 1987

DONATEUR	SOLDE AU		RECETTES		PAIEMENTS		SOLDE AU	
	1er JANVIER	1986	1986	1987	1986	1987	31 DECEMBRE	1987
PROJETS MULTI-DONATEURS								
PROGRAMME INTERNATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN ENGRAIS (PIAE)	2 418 371	786 005	606 020	1 625 468	813 612	1 371 316		
PREVENTION DES PERTES DE PRODUITS ALIMENTAIRES (PPA)	5 874 241	816 414	538 609	629 686	549 619	4 417 131		
TOTAL PROJETS MULTI-DONATEURS	26 364 001	20 745 452	17 864 704	19 348 223	22 050 715	22 775 219		
TOTAL GENERAL, FONDS FIDUCIAIRES DU PROGRAMME ORDINAIRE	114 455 145	178 100 920	153 178 460	166 128 819	165 371 011	114 234 703		

TABLEAU 3.4

RESUME DES OPERATIONS DES AUTRES COMPTES
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87

	Solde au 1er janvier 1986	Recettes 1986-87	Dépenses, y compris les engagements non liquidés au 31 décembre 1987	Virements	Solde au 31 décembre 1987
	\$	\$	\$	\$	\$
<u>Compte des dépenses d'appui</u>					
- PNUD	4 264 841	35 222 240 ^{a/}	38 126 127	-	1 360 954
- PAM	-	15 327 387	15 327 387	-	-
- Fonds fiduciaires	15 896 216	28 292 817	39 923 463	-	4 265 570
<u>Programme de coopération FAO/ Banque mondiale:</u>					
- Dépenses partagées	-	-	19 751 194	(14 813 396) ^{b/} (4 937 798) ^{c/}	-
<u>Fonds spécial des publications:</u>					
- Publications générales	397 888	1 501 930	1 239 048	449 103 ^{d/}	211 667
- CERES - Revue FAO	-	38 785	1 577 040	(1 538 255) ^{d/}	-
<u>Fonds de péréquation des impôts</u>	428 918	62 200 000	880 384	61 050 000 ^{e/} (14 342) ^{f/}	712 876 ^{g/}
<u>Fonds de réserve du plan d'indemnisation</u>	9 575 993	10 506 936	2 678 667	-	17 404 262
<u>Fonds des indemnités de cessation de fonctions</u>	10 661 164	4 405 888	2 952 393	-	12 114 659
<u>Caisse des indemnités de départ</u>	18 533 433	19 565 454	2 160 851	-	35 938 036
	<u>\$ 59 758 453</u>	<u>177 061 437</u>	<u>124 616 554</u>	<u>40 195 312</u>	<u>72 008 024</u>

a/ Y compris 48 776 dollars de recettes diverses.

b/ Quote-part de la Banque mondiale (75 pour cent) virée au compte courant de la Banque mondiale. Quote-part de la FAO (25 pour cent) virée à titre de dépense au chapitre 3 de l'état I.

c/ 387 388 dollars virés aux recettes accessoires conformément à l'article 6.9 du Règlement financier. Représente le solde au 31 décembre 1985 déduction faite d'un montant de 10 000 dollars. 61 215 dollars virés au crédit des dépenses afférentes à CERES.

d/ 1 477 040 dollars virés à titre de dépense imputée sur les crédits du Programme ordinaire, comme prévu dans le Programme de travail et budget, et 61 215 dollars imputés sur les recettes des publications générales.

e/ Viré au crédit du compte des contributions des Etats Membres. Représente les recettes totales au titre du plan d'imposition du personnel (62 200 000), déduction faite du coût estimatif du remboursement des impôts payés par les fonctionnaires ressortissants d'un Etat Membre (1 150 000 dollars).

f/ Passé au débit du compte des contributions d'un Etat Membre. Représente la différence entre le coût effectif des remboursements aux fonctionnaires en 1984-85 et la contribution d'un Etat Membre à ce titre.

g/ Excédent net des sommes versées par un Etat Membre pour couvrir le coût des remboursements aux fonctionnaires en 1986-87, à virer au compte des contributions de l'Etat Membre pour 1988-89, soit 269 616 dollars, et solde des avances de 1985, soit 443 260 dollars.

TABLEAU 3.5

OPERATIONS DU COMPTE DE RESERVE SPECIAL
CREE PAR LA RESOLUTION DE LA CONFERENCE 27/77
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87

<u>RECETTES</u>	\$	DEPENSES	\$
Solde au 1er janvier 1986	21 850 000	Différence négative sur frais de personnel:	
		- Décaillant de la différence entre le taux de change utilisé pour calculer le budget pour 1986-87 (1 760) et le taux moyen de 1986-87 (1 406)	31 248 666
Déficit viré au Fonds général	9 398 666		<u>31 248 666</u>
	<u>\$ 31 248 666</u>		=====

TABLEAU 3.6

OPERATIONS DU FONDS DE ROULEMENT a/
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1986-87

<u>RECETTES</u>	\$	<u>PAIEMENTS</u>	\$
Solde au 1er janvier 1986	13 253 975	Viré au Fonds général aux termes de l'Article 6.2(a)(i) du Règlement financier	13 257 950
Montant provenant de l'excédent en espèces de 1984-85	1 325		
Sommes reçues des Etats Membres	2 650		
	<u>\$ 13 257 950</u>		<u>\$ 13 257 950</u>
			=====

a/ Le niveau autorisé du Fonds au 31 décembre 1987 étant de 13 257 950 dollars, aucun montant n'était dû par les Etats Membres à cette date. Aux termes de l'article 6.5 a) du Règlement financier, les avances faites par le Fonds de roulement sont remboursées par le Fonds général dans le courant de l'exercice financier suivant.

ETAT DES PROJETS FINANCES AU TITRE DU PROGRAMME DE
COOPERATION TECHNIQUE SUR LES CREDITS BUDGETAIRES 1986-87 AU 31 DECEMBRE 1987

Pays	Nombre de projets	Budgets des projets	Dépenses, y compris les		Solde non engagé
			\$	\$	
AFRIQUE					
Afrique, régional	22	2 866 500	1 862 217	1 004 283	
Angola	3	290 521	149 705	140 816	
Bénin	6	576 960	449 592	127 368	
Botswana	4	501 000	381 874	119 126	
Burkina Faso	11	826 797	551 640	275 157	
Burundi	7	550 000	245 602	304 398	
Cameroun	9	462 759	206 231	256 528	
Cap-Vert	4	275 000	181 497	93 503	
République centrafricaine	3	480 400	156 880	323 520	
Tchad	5	688 423	624 381	64 042	
Comores	5	320 000	116 867	203 133	
Congo	2	387 000	85 563	301 437	
Côte d'Ivoire	3	282 000	174 075	107 925	
Guinée équatoriale	1	136 000	49 202	86 798	
Ethiopie	17	1 522 879	1 150 064	372 815	
Gabon	3	54 361	57 651	(3 290)	a/
Gambie	9	582 937	394 547	188 390	
Ghana	8	644 456	156 668	487 788	
Guinée	7	396 910	214 755	182 155	
Guinée-Bissau	3	194 000	173 401	20 599	
Kenya	4	359 900	173 556	186 344	
Lesotho	6	538 600	204 090	334 510	
Libéria	3	283 200	188 560	94 640	
Madagascar	6	661 983	524 628	137 355	
Malawi	4	687 081	532 523	154 558	
Mali	4	403 300	342 459	60 841	
Mauritanie	8	507 156	443 039	64 117	
Maurice	2	198 000	163 731	34 269	

a/ Budget(a) de projet en cours de révision.

Pays	Nombre de projets	Budgets des projets		Dépenses, y compris les engagements non liquidés		Solde non engagé	
		en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars	en millions de dollars
AFRIQUE (suite)							
Mozambique	6	545 329	218 994	326 335			
Niger	8	556 708	267 161	289 547			
Nigeria	7	641 000	295 351	345 649			
Rwanda	4	373 100	147 779	225 321			
Sao Tomé-et-Principe	2	141 500	140 242	1 258			
Sénégal	6	682 700	445 272	237 428			
Seychelles	2	109 000	62 884	46 116			
Sierra Leona	5	638 944	329 259	309 685			
Somalie	14	1 069 800	672 150	397 650			
Swaziland	3	315 000	153 827	161 173			
Tanzanie	8	546 000	249 159	296 841			
Togo	8	304 562	186 429	118 133			
Ouganda	11	1 141 089	557 732	583 357			
Zaïre	3	308 000	135 059	172 941			
Zambie	16	910 597	551 505	359 092			
Zimbabwe	5	271 500	221 555	49 945			
Autres							
	277	24 232 952	14 589 356	9 643 596			
ASIE ET PACIFIQUE							
Asie, régional	7	796 930	483 030	313 900			
Afghanistan	3	444 000	-	444 000			
Bangladesh	9	732 870	454 770	278 100			
Bhoutan	4	541 500	421 001	120 499			
Birmanie	1	110 000	-	110 000			
Chine	20	1 946 574	1 005 443	941 131			
Iles Cook	3	118 000	45 541	72 459			
Corée, Rép. pop. dém. de	2	335 000	272 827	62 173			

ANNEXE 1.1
(suite)

Pays	Nombre de projets	Budgets des projets \$	Dépenses, y compris les engagements non liquidés \$	Solde non engagé \$	
<u>ASIE ET PACIFIQUE (suite)</u>					
Fidji	4	239 500	184 664	54 836	
Inde	10	1 148 600	834 998	313 602	
Indonésie	10	819 720	491 445	328 275	
Iran	6	531 000	113 726	417 274	
Corée, Rép. de	3	438 000	299 743	138 257	
Laos	6	492 500	284 290	208 210	
Malaisie	4	371 000	154 170	216 830	
Maldives	4	306 000	61 151	244 849	
Mongolie	2	181 100	149 131	31 969	
Népal	3	426 000	67 180	358 820	
Pakistan	11	1 177 614	541 556	636 058	
Iles Salomon	3	51 790	36 047	15 743	
Philippines	12	1 091 699	638 478	453 221	
Samoa	4	235 146	242 215	(7 069)	a/
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	262 213	52 500	209 713	
Sri Lanka	8	691 304	323 106	368 198	
Thaïlande	16	804 800	480 524	324 276	
Tonga	7	176 001	130 497	45 504	
Vanuatu	5	285 000	95 858	189 142	
Viet Nam	13	1 326 880	669 650	657 230	
	183	16 080 741	8 533 541	7 547 200	
<u>EUROPE</u>					
Albanie	6	180 000	126 316	53 684	
Chypre	6	367 000	162 283	204 717	
Malte	2	71 000	47 942	23 058	

a/ Budget(a) de projet en cours de révision.

Pays	Nombre de Projets	Budgets des projets \$	Dépenses, y compris les engagements non liquidés \$	Solde non engagé \$	ANNEXE 1.1 (suite)
<u>EUROPE (suite)</u>					
Pologne	2	155 000	-	155 000	
Turquie	7	498 600	407 365	91 235	
Roumanie	1	71 000	58 410	12 590	
	24	1 342 600	802 316	540 284	
<u>AMERIQUE LATINE ET CARAIQUES</u>					
Antigua-et-Barbuda	1	45 000	11 324	33 676	
Amérique latine et Caraïbes, régional	20	1 702 648	1 044 779	657 869	
Argentine	4	470 000	248 381	221 619	
Bahamas	1	109 123	110 149	(1 026)	a/
Barbade	3	202 600	114 682	87 918	
Belize	4	226 500	45 345	181 155	
Bolivie	6	620 678	482 615	138 063	
Brésil	6	640 000	503 329	136 671	
Chili	5	349 000	147 407	201 593	
Colombie	5	604 888	479 126	125 762	
Costa Rica	6	346 500	181 715	164 785	
Cuba	6	583 650	403 744	179 906	
Dominique	5	438 100	268 106	169 994	
République dominicaine	4	228 207	102 903	125 304	
Equateur	4	411 800	19 916	391 884	
El Salvador	3	412 400	325 751	86 649	
Grenade	3	223 500	106 643	116 857	
Guatemala	2	218 000	66 009	151 991	
Guyana	3	180 000	48 640	131 360	
Haïti	6	402 000	171 768	230 232	
Honduras	3	209 600	245 078	(35 478)	a/

a/ Budget(a) de projet en cours de révision.

ANNEXE 1.1
(suite)

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Budgets des projets</u> \$	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> \$	<u>Solde non engagé</u> \$
<u>AMERIQUE LATINE ET CARAIQUES (suite)</u>				
Jamaïque	4	207 700	78 226	129 474
Mexique	7	1 058 000	459 015	598 985
Nicaragua	8	675 900	418 533	257 367
Panama	2	115 000	86 782	28 218
Pérou	4	359 100	261 341	97 759
Saint-Christophe-et-Nevis	3	135 000	120 126	14 874
Sainte-Lucie	6	389 000	282 448	106 552
Saint-Vincent-et- Grenadines	2	71 700	51 278	20 422
Suriname	2	220 000	56 329	163 671
Trinité-et-Tobago	2	155 000	-	155 000
Uruguay	1	105 000	82 016	22 984
Venezuela	1	90 000	-	90 000
	144	12 205 594	7 023 504	5 182 090
<u>PROCHE-ORIENT</u>				
Proche-Orient, régional	2	293 000	1 316	291 684
Algérie	2	245 000	70 283	174 717
Djibouti	5	206 425	88 102	118 323
Egypte	8	626 400	527 749	98 651
Iraq	3	166 831	87 427	79 404
Jordanie	6	433 810	230 015	203 795
Liban	4	91 500	78 121	13 379
Maroc	10	680 608	496 153	184 455
Soudan	13	949 702	518 239	431 463
Syrie	4	222 000	90 349	131 651
Tunisie	6	426 000	185 938	240 062

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Budgets des projets</u> \$	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> \$	<u>Solde non engagé</u> \$
<u>PROCHE-ORIENT (suite)</u>				
République arabe du Yémen	6	334 100	201 988	132 112
République démocratique populaire du Yémen	7	401 729	123 094	278 635
	76	5 077 105	2 698 774	2 378 331
<u>DIVERS</u>	-	-	9 319	(9 319)
TOTAL	704	58 938 992	33 656 810	25 282 182

Ouvertures de crédits 1986-87 \$ 61 421 000
 Total des dépenses et engagements au
 titre des ouvertures de crédits 1986-87 33 656 810

Solde non engagé reporté, conformément à
 l'article 4.3 du Règlement financier
 (Etat III) \$ 27 764 190

ETAT DES PROJETS FINANCES AU TITRE
DU PROGRAMME DE COOPERATION TECHNIQUE
SUR LES CREDITS BUDGETAIRES 1984-85
AU 31 DECEMBRE 1987

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> \$
<u>AFRIQUE</u>		
Afrique, régional	25	2 172 673
Angola	8	708 434
Bénin	3	129 609
Botswana	4	415 526
Burkina Faso	15	1 830 411
Burundi	8	729 950
Cameroun	6	502 606
Cap-Vert	7	685 399
République centrafricaine	6	444 931
Tchad	4	583 439
Comores	4	397 870
Congo	7	375 414
Guinée équatoriale	6	324 722
Ethiopie	36	2 869 578
Gabon	1	7 858
Gambie	5	455 498
Ghana	7	456 500
Guinée	13	721 070
Guinée-Bissau	14	999 406
Côte d'Ivoire	10	538 554
Kenya	7	404 132
Lesotho	9	864 303
Libéria	5	401 787
Madagascar	8	624 552
Malawi	4	421 092
Mali	12	1 162 128
Mauritanie	11	702 650
Maurice	6	235 310
Mozambique	13	1 211 611
Niger	7	438 653
Nigéria	5	242 305
Rwanda	13	1 487 462
Sao Tomé-et-Principe	9	607 228
Sénégal	7	918 987
Seychelles	2	116 560
Sierra Leone	4	152 470
Somalie	15	1 419 252
Swaziland	5	320 120
Tanzanie	21	1 562 355
Togo	5	273 685
Ouganda	12	684 087
Zaïre	5	297 618
Zambie	21	1 804 018
Zimbabwe	12	719 106
Divers	2	38 127
	<hr/>	<hr/>
	409	32 459 046

ANNEXE 1.2
(suite)

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> \$
<u>ASIE ET EXTREME-ORIENT</u>		
Asie, régional	12	1 027 537
Afghanistan	2	38 453
Bangladesh	10	998,331
Bhoutan	5	511 080
Birmanie	5	320 236
Chine	13	1 445 219
Iles Cook	2	51 379
Corée, Rép. dém. pop. de	5	233 250
Fidji	10	395 905
Inde	6	211 859
Indonésie	15	970 172
Iran	5	349 103
Corée, République de	2	267 691
Laos	6	477 754
Malaisie	5	408 500
Maldives	5	272 300
Mongolie	1	35 703
Népal	4	291 485
Pakistan	6	446 057
Papouasie-Nouvelle-Guinée	3	234 134
Philippines	10	745 180
Samoa	6	344 826
Iles Salomon	3	60 002
Sri Lanka	11	572 265
Taïlande	13	734 851
Tonga	4	143 546
Vanuatu	10	427 302
Viet Nam	11	1 223 836
	<u>190</u>	<u>13 237,956</u>
<u>EUROPE</u>		
Albanie	6	146 346
Bulgarie	2	80 731
Chypre	4	230 251
Malte	1	12 239
Portugal	2	110 652
Turquie	12	437 587
Yougoslavie	3	64 388
	<u>30</u>	<u>1 082 194</u>

ANNEXE 1.2
(suite)

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> §
<u>AMERIQUE LATINE</u>		
Amérique latine, régional	15	1 535 378
Antigua-et-Barbuda	2	135 822
Argentine	5	546 279
Bahamas	1	14 489
Barbade	3	247 503
Belize	1	104 781
Bolivie	10	302 872
Brésil	6	684 283
Chili	4	311 507
Colombie	8	522 966
Costa Rica	5	260 251
Cuba	12	474 237
Dominique	7	370 818
République dominicaine	10	250 082
Equateur	6	156 177
El Salvador	3	125 650
Grenade	4	328 079
Guatemala	2	224 116
Guyana	2	48 467
Haïti	5	619 931
Honduras	6	195 217
Jamaïque	5	191 398
Mexique	5	311 739
Nicaragua	7	417 919
Panama	4	234 020
Paraguay	3	194 439
Pérou	8	417 457
Saint-Christophe-et-Nevis	2	74 774
Sainte-Lucie	4	169 043
Saint-Vincent	3	206 486
Suriname	1	165 852
Trinité-et-Tobago	1	65 980
Uruguay	5	229 082
Venezuela	3	93 995
	<u>168</u>	<u>10 231 089</u>
<u>PROCHE-ORIENT</u>		
Algérie	2	199 224
Djibouti	10	942 421
Egypte	11	1 072 559

ANNEXE 1.2
(fin)

<u>Pays</u>	<u>Nombre de projets</u>	<u>Dépenses, y compris les engagements non liquidés</u> \$
<u>PROCHE-ORIENT (suite)</u>		
Iraq	2	127 598
Jordanie	3	318 502
Liban	4	106 558
Maroc	12	1 156 750
Régional, Etats arabes	1	50 840
Soudan	26	2 362 925
Syrie	8	539 094
Tunisie	7	766 549
Yémen, République arabe du	9	406 117
Yémen, République démocratique populaire du	14	964 986
	<u>109</u>	<u>9 014 123</u>
<u>DIVERS</u>		(378 189)
<u>TOTAL</u>	<u>906</u>	<u>65 646 219</u> =====
Ouvertures de crédit 1984-85		72 470 000
Total des dépenses et engagements au titre des ouvertures de crédit 1984-85		<u>65 646 219</u>
Solde non engagé viré aux recettes accessoires (Etat II)		\$ 6 823 781 =====

LIBERALITES

Programme ordinaire

Aucun versement n'a été financé par le Programme ordinaire à titre de libéralité au cours de l'exercice biennal.